

Date de dépôt : 18 décembre 2015

Rapport

de la Commission des travaux chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat ouvrant un crédit au titre de subvention cantonale d'investissement de 45 000 000 F en faveur de la Ville de Genève pour la construction de la Nouvelle Comédie dans le périmètre de la gare CEVA des Eaux-Vives

Rapport de majorité de M. Frédéric Hohl (page 1)

Rapport de première minorité de M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio (page 33)

Rapport de seconde minorité de M. Guy Mettan (page 46)

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

Rapport de M. Frédéric Hohl

Mesdames et
Messieurs les députés,

Le projet de loi 11584 a été examiné par la Commission des travaux lors de quatre séances, les 9 et 29 juin ainsi que les 8 et 29 septembre 2015, sous la présidence de M^{me} Bénédicte Montant. Les procès-verbaux ont été tenus par M. Sébastien Pasche. M. Alan Rosset, responsable du budget des investissements au Département des finances (DF), a assisté les députés dans leurs travaux. Que toutes ces personnes soient ici remerciées de leur précieuse contribution.

I. Présentation du projet de loi

Le projet de loi 11584 a été déposé par le Conseil d'Etat devant le Grand Conseil le 14 janvier 2015. En substance, il demande l'ouverture d'un crédit de 45 000 000 F au titre de subvention cantonale d'investissement en faveur

de la Ville de Genève pour la construction de la Nouvelle Comédie dans le périmètre de la gare CEVA des Eaux-Vives.

Cette subvention consiste en une participation du canton au coût global de réalisation de la Nouvelle Comédie, estimé à 98 037 000 F. Un crédit a été adopté le 20 mai 2015 par le Conseil municipal de la Ville de Genève, lequel l'a assorti notamment d'un amendement conditionnant l'ouverture du crédit communal à l'approbation par le Grand Conseil du projet de loi qui est l'objet de ce rapport.

A teneur même de l'exposé des motifs du Conseil d'Etat, le bâtiment de l'actuelle Comédie n'est plus adapté à sa mission. En particulier, l'espace scénique et la machinerie ne sont plus aux normes, tant sur le plan artistique qu'au niveau de la sécurité. Après études, il a donc été considéré qu'il serait à la fois plus avantageux et plus raisonnable de construire une Nouvelle Comédie.

La Nouvelle Comédie comprendrait principalement deux salles de 500 et 250 places respectivement, la première frontale et la seconde modulable, des salles de répétition, des ateliers d'art et d'artisanat, des loges, des espaces pour l'accueil du public dont un café-restaurant ainsi que des bureaux pour l'administration.

Enfin, la Nouvelle Comédie, comme l'ancienne, serait dédiée essentiellement à la création théâtrale contemporaine subventionnée, en particulier genevoise et romande, mais également suisse et internationale.

II. Auditions du 9 juin 2015

Le projet de loi a tout d'abord été présenté aux membres de la commission par les conseillers d'Etat M^{me} Anne Emery-Torracinta et M. Antonio Hodgers, accompagnés de M^{me} Joëlle Comé, directrice du service cantonal de la culture, et M. Pierre-Alain Girard, secrétaire général adjoint au Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie.

M^{me} Emery-Torracinta rappelle en premier lieu que ce projet est porté par le canton depuis déjà plusieurs années. Elle estime qu'il est important de relever que la Comédie actuelle est vétuste et ne peut pas accueillir de grandes productions. Elle considère que le projet va permettre de faire de la création genevoise, de l'accueil de compagnies extérieures et de la coproduction. Elle souligne qu'il s'agira d'un lieu d'accueil dans un quartier qui doit encore se définir et précise que la Nouvelle Comédie s'inscrit aussi dans la déclaration conjointe que le Conseil d'Etat avait faite avec la Ville et les communes en octobre 2013, dans l'idée de mettre en œuvre la loi sur la culture et de développer des projets culturels communs. Elle relève que, dans

le cadre du désenchevêtrement des tâches entre le canton et les communes, la Nouvelle Comédie fait partie des institutions phares du canton qui doivent être prises en main par ce dernier et pas seulement par les communes.

M. Hodgers indique par ailleurs que le fait de construire la gare CEVA aux Eaux-Vives est aussi une opportunité de faire du renouvellement urbain. Il souligne que le fait de situer une scène artistique importante dans ce quartier est, selon lui, une contribution à la création d'un quartier vivant et animé avec une identité propre et une manière de revaloriser le secteur des Eaux-Vives. Il considère donc que le choix du lieu est pertinent au niveau des conséquences en matière d'aménagement. Il précise en outre que le Conseil d'Etat vise comme échéance pour la Nouvelle Comédie l'inauguration de la gare CEVA en 2019.

M^{me} Comé relève que la question du timing est en effet essentielle. Elle considère que Genève a besoin de la Nouvelle Comédie car elle constitue une infrastructure structurante qui permet d'inviter des spectacles et autres festivals qui ne peuvent pas être accueillis actuellement, y compris au BFM, car la hauteur du plafond du bâtiment n'est pas pensée pour les arts de la scène modernes.

M^{me} Emery-Torracinta ajoute qu'à l'avenir, l'ancienne Comédie ne sera plus un théâtre, et explique que ce lieu pourrait éventuellement être un espace utile pour la Haute école d'art et de design (HEAD). Elle désire souligner que la Nouvelle Comédie ne sera donc pas simplement un théâtre de plus.

M^{me} Comé précise que l'ancienne Comédie pourrait en effet servir d'interface entre la HEAD et le public ou encore entre la Haute école de musique (HEM) et le public. Elle relève ensuite qu'à l'heure actuelle, il n'existe pas à Genève de structure avec deux salles, contrairement à Lausanne ou encore à Annecy. Par ailleurs, elle considère que la Nouvelle Comédie sera une véritable impulsion pour tout le théâtre romand car le fait qu'il y ait deux salles permettra de jouer sur la programmation avec plus de flexibilité.

M^{me} Comé ajoute encore que les salles de répétition et les ateliers sont conçus pour faciliter la circulation et la visibilité du travail des artistes par le public.

M. Girard explique que le site a rapidement été identifié comme le lieu idéal car les Eaux-Vives sont destinés à devenir une véritable « centralité urbaine » et la Nouvelle Comédie un nouveau pôle d'attraction pour le quartier. Il indique en outre que certaines installations de chantier seront partagées entre la Nouvelle Comédie et le CEVA. Il relève ensuite qu'au niveau de la mobilité, l'on peut constater, avec les indications en nombre de

minutes de déplacement, que la Nouvelle Comédie bénéficiera d'une grande accessibilité et deviendra ainsi une attraction d'intérêt régional.

M. Hodgers montre ensuite aux commissaires certains éléments visuels du renouvellement urbain autour du complexe culturel, tandis que Mme Comé indique que la transparence du bâtiment est à mettre en parallèle avec la transparence du travail des artistes vis-à-vis de la population.

M^{me} Comé explique alors que le versement de la subvention sera échelonné entre 2018 et 2021. Elle relève qu'au niveau de la répartition financière, 52 millions ont été votés par le Conseil municipal de la Ville de Genève et souligne que la subvention que le Grand Conseil est appelé à voter est donc de 45 millions. Elle observe qu'il y a une augmentation des coûts de fonctionnement et précise que ceux-ci seront répartis entre la Ville et le canton selon les discussions sur la répartition des charges. Elle compare ensuite certains chiffres de la Comédie actuelle et de la Nouvelle Comédie.

Elle précise que la Comédie actuelle ne permet pas d'organiser deux évènements simultanément. Elle estime qu'en termes d'offre, on rejoint un type de programmation supérieur, comme par exemple à Vidy, par rapport à ce qui se fait actuellement. Elle ajoute que cela ne permet pas seulement de multiplier le nombre de spectacles mais aussi de rallonger leur durée. Elle souligne que le choix d'une salle centrale de 500 places est celui qui devrait permettre d'avoir la meilleure exploitation.

A la suite de cette première présentation, une partie de la commission dit comprendre ces préoccupations. D'autres commissaires expriment un malaise. De leur point de vue, le projet est comme « ficelé » et les députés sont mis devant le fait accompli. On leur fait comprendre qu'ils ne pourront y apporter aucune modification et que si le crédit n'était pas voté rapidement, la réalisation de la Nouvelle Comédie en deviendrait impossible en raison de l'avancement des travaux du CEVA, et l'art de la création théâtrale serait mis en péril.

Il est alors répondu aux questions des commissaires, portant principalement sur la jauge (taille) de 500 places concernant la salle principale, le coût total s'élevant à 98 millions de francs, les charges de fonctionnement évaluées à 15,7 millions par an, le taux d'occupation des spectacles des dernières saisons, le propriétaire de la salle et les différences entre le futur Théâtre de Carouge et la future Nouvelle Comédie.

Un commissaire UDC et un commissaire PLR estiment que la jauge de 500 places est trop petite. Elle ne permet absolument pas d'imaginer une rentabilité et un allègement des frais de fonctionnement par des accueils,

c'est-à-dire en louant la salle à d'autres producteurs, ce qui est problématique, en particulier en période de difficultés financières.

Ce à quoi il sera répondu au gré des diverses auditions que la jauge est idéale, qu'elle a été validée par des experts et que la Nouvelle Comédie est un théâtre de création.

M^{me} Comé indique par ailleurs qu'il convient de comparer les différentes offres existantes à Genève. Elle souligne que cette question a été étudiée en profondeur et que le projet permet de combler un vide et de compléter l'offre existante.

Des commissaires mettent en avant le faible nombre de spectateurs actuellement.

M^{me} Emery-Torracinta estime que la capacité d'attirer le public vient aussi de la personne qui dirige l'institution. Elle indique que cela peut changer dans un sens comme dans l'autre.

M. Hodgers souligne que Lausanne a fait de Vidy un centre culturel national voire même international. Il considère que la taille de la Comédie actuelle est trop modeste par rapport au bassin de population de Genève et à la renommée internationale de la Ville. Il reconnaît qu'il s'agit donc d'un pari important mais considère que l'on ne peut pas non plus prendre les chiffres du public actuel et les appliquer directement au nouveau projet car il s'agit d'une structure différente avec une autre ambition.

Un commissaire PLR relève que l'on a présenté l'évolution des coûts par rapport à aujourd'hui. Il estime qu'il convient de revenir aux coûts de fonctionnement totaux. Il trouve que les 15,7 millions prévus représentent une somme faramineuse. Il ne comprend pas pourquoi un bâtiment neuf serait plus cher à entretenir qu'un bâtiment ancien. Il se dit peu optimiste quant à la subvention car il relève que, si la HEAD utilise la Comédie actuelle, cela coûtera d'une manière ou d'une autre de l'argent à l'Etat.

M^{me} Comé estime que l'on ne peut pas dire que ce sont les charges du bâtiment qui coûtent plus cher et elle estime qu'il convient d'envisager le dispositif dans son ensemble. Elle précise que l'on passe de 140 à 340 événements par année. Elle ajoute qu'il est exclu, selon elle, que l'ancienne Comédie coûte quelque chose de plus et elle indique que la HEAD a un budget et doit gérer ce bâtiment avec ce budget.

M^{me} Comé explique par ailleurs que toute la profession a été consultée pour ce projet et elle considère que les charges estimées sont tout à fait comparables aux salles similaires comme celle de Vidy ou encore l'Odéon à Paris. Elle indique en outre que le projet va aussi déboucher sur l'engagement d'un certain nombre de personnes dont l'équipe technique en charge de la

gérance du bâtiment, ce qui explique l'augmentation du montant alloué aux charges. Concernant la programmation, elle estime qu'il est nécessaire de ne pas confondre le contenu et la programmation qui sera faite. Elle considère qu'il y aura de grands spectacles mais aussi des choses plus modestes.

M. Hodgers explique que la participation du canton au budget de fonctionnement est encore à déterminer. Il rappelle qu'initialement, c'est la Ville qui devait se charger de cela mais il ajoute qu'il y a trois ans, le Grand Conseil a décidé que le canton devait se mêler des grands projets culturels. Il explique qu'aujourd'hui, ces questions sont débattues dans le cadre des discussions sur le désenchevêtrement des tâches entre le canton et les communes. Il considère qu'il s'agit d'une véritable question politique.

Un commissaire UDC désire revenir sur le financement du projet. Il se demande pourquoi l'on ne part pas sur un financement tripartite avec un tiers à la charge des communes. Il observe que toutes les communes viennent en Ville de Genève pour voir des spectacles et considère donc qu'elles doivent participer à ce financement. Concernant les spectacles, il désire savoir si certains seront financés par le secteur privé.

M^{me} Comé estime que cela dépend de la définition que l'on a du secteur privé. Elle précise qu'il s'agit plutôt de spectacles relevant du théâtre dit subventionné, même si des fonds privés sont parfois alloués. Elle précise que les subventions ne proviendront pas forcément de Genève mais aussi de l'étranger ou d'autres cantons. Elle souligne ensuite que le futur directeur artistique aura, par convention, des obligations quant au nombre d'accueils et de coproductions, mais que cela n'empêche pas forcément d'organiser des événements privés. Elle relève que la location du lieu pour des soirées privées est une question qui est encore en cours.

M. Hodgers observe qu'il partage le point de vue du commissaire UDC sur la question de la participation des communes. Toutefois, il rappelle que c'est la Ville qui fait la politique culturelle de la région depuis des décennies. Il indique que ce projet a été fait à partir de la loi sur la culture et qu'aujourd'hui, l'on est trop avancé dans le processus. Il précise que le débat reste néanmoins ouvert en ce qui concerne la répartition des charges de fonctionnement.

Un commissaire MCG souligne qu'une délibération du Conseil municipal de Carouge précise que le canton de Genève et l'ACG participeront à la reconstruction du Théâtre de Carouge. Il désire savoir où en est cette affaire. Il se demande en outre pourquoi l'ACG ne va pas participer à la Nouvelle Comédie alors qu'elle participe à Carouge. Ensuite, il considère que le projet de la Nouvelle Comédie est un doublon par rapport au projet du Théâtre de

Carouge qu'il juge similaire. Enfin, au niveau de la mobilité, il observe que le trafic motorisé est exclu des chiffres avancés dans la présentation.

M. Hodgers souligne que, pour la mobilité, il ne s'agit que d'exemples, et que chacun peut aussi calculer le temps des trajets en voiture. Il explique que, du point de vue du Conseil d'Etat, les deux scènes culturelles de la Nouvelle Comédie et du Théâtre de Carouge sont complémentaires compte tenu du bassin de population concerné. Il estime que Genève est en train de devenir une petite métropole européenne. Il souligne qu'une frange de la population, plus élitiste, attend une offre culturelle qui réponde à l'importance de l'agglomération. Il ajoute qu'il est essentiel, selon lui, d'évacuer le débat consistant à dire que l'on aime ou que l'on n'aime pas l'art lyrique. Il considère par ailleurs qu'au lieu de se demander pourquoi l'ACG ne participe pas à la Nouvelle Comédie, il convient plutôt de se demander pourquoi la Ville a décidé de prendre en main, pendant ces dernières décennies, le rôle du canton en matière de politique culturelle. Il souligne par ailleurs que d'autres communes ont également assuré ce rôle. Il cite entre autres le Forum de Meyrin qui a permis de changer le point de vue que l'on avait sur cette commune parfois considérée comme une cité-dortoir.

Le commissaire MCG relève que le canton a 13,5 milliards de dette et se demande donc quand est-ce que l'on va arrêter de financer des projets communaux. Il considère que beaucoup de communes sont riches et ont donc de l'argent pour financer les projets culturels.

M. Hodgers souligne que la loi votée par le Grand Conseil prévoit que le canton doit prendre en charge les projets culturels de grande envergure. Il relève que c'est à partir de là que le Conseil d'Etat est entré en matière sur quelques projets précis. Il estime que l'on se trouve à la fin d'un processus et qu'il n'y a pas vraiment de possibilité de le concevoir d'une autre manière.

Tandis que M^{me} Emery-Torracinta explique qu'elle considère que l'enjeu ne se situe pas dans l'investissement mais plutôt dans le fonctionnement, pour lequel la répartition financière n'est pas encore décidée, un autre commissaire UDC s'étonne de ce que le financement de l'investissement soit réparti entre la Ville et le canton pour moitié chacun.

M. Hodgers souligne que l'engagement financier de type « 50/50 » est une concrétisation de la loi sur la culture votée par le Grand Conseil en 2013. Il souligne que la remise en cause de ce ratio pourrait permettre à la Ville de dire que le canton lui doit d'une certaine manière ces 45 millions. Il observe enfin qu'en politique, l'on aimerait toujours disposer d'un temps de réflexion nécessaire, mais qu'en l'occurrence l'inauguration de la gare des Eaux-Vives

est prévue pour 2019 et qu'il ne veut pas attendre deux ans de plus et inaugurer une gare avec un énorme trou à proximité.

Un commissaire PLR estime que la loi sur la culture doit être respectée. Il se demande toutefois ce qui fait l'importance régionale d'un théâtre. Il précise que le Théâtre de Carouge a reçu 41 000 spectateurs payants en 2012-2013 alors que la Comédie n'en a accueilli que 20 000.

Il observe que la fréquentation de la Comédie actuelle a été divisée par deux. Il demande à M^{me} Comé quel est le nombre de places de spectacles vendues à Genève par habitant et par année. Il précise qu'à Genève, en 2008, l'on dépensait 700 F par habitant pour la culture (canton et communes), alors que l'on est à 300 F à Zurich, 264 F pour Vaud et 164 F en Argovie. Il observe que seul Bâle-Ville dépasse Genève.

Il précise que les Genevois dépensent en moyenne 157 F pour la culture, tandis que l'on dépense 165 F à Zurich et 161 F en Argovie. Il relève que les communes et le canton mettent donc deux fois plus pour la culture à Genève qu'à Zurich.

III. Auditions du 29 juin 2015

A. Audition de M. Michel Kullmann, président de l'Association pour une Nouvelle Comédie, comédien, et de M^{me} Corinne Muller, administratrice culturelle à la Parfumerie, la Spirale, et au Théâtre du Loup, en présence de M^{me} Joëlle Comé, directrice du service cantonal de la culture

M. Kullmann précise que le rapport Langhoff date de 1987 et souligne que Benno Besson avait aussi fait des propositions de transformations auparavant. Il indique qu'il y a ensuite eu des projets d'aménagement qui se sont succédé sans toutefois aboutir. Il relève qu'en 2009, Anne Bisang, alors directrice de la Comédie, a convoqué un grand panel de professionnels pour demander leur avis sur les projets de rénovation. Il explique qu'aucun des projets ne permettait de résoudre les problèmes structurels importants du bâtiment, raison pour laquelle ils se sont réunis pour établir un cahier des charges. Il indique qu'ils ont donc soumis à la Ville le résultat de ce travail après deux ou trois ans et qu'ensuite, un concours a été lancé. Il explique que le concours a été gagné par FRES Architectes et que l'avant-projet a finalement été voté au Conseil municipal il y a quelques mois.

M^{me} Muller précise que les professionnels du théâtre se sont associés depuis le début à la conception du projet architectural, lequel est véritablement calibré pour répondre aux besoins du théâtre. Elle explique qu'une expertise a donc été mise à disposition de ce projet depuis maintenant 15 ans et que l'on arrive finalement au terme de ce processus. Elle souligne

en outre que ces professionnels n'ont pas compté leurs heures ce qui a, selon elle, permis de déboucher sur un projet permettant de répondre réellement aux attentes de la création théâtrale. Elle explique ensuite qu'il s'agit d'un théâtre de production destiné à mettre en valeur les créateurs de la région, dans le but que ces derniers puissent rayonner au-delà de Genève. Elle indique qu'il est prévu qu'il y ait aussi des coproductions avec des théâtres d'autres grandes villes et enfin, un pôle dédié à la transmission de la culture, avec une ouverture sur le public sous la forme d'un accompagnement, un élément qu'elle considère aujourd'hui essentiel pour le théâtre.

Un commissaire PLR relève que le comparatif entre les trois théâtres indique que la Nouvelle Comédie et le Schauspielhaus de Zurich ont environ 20 % de recettes par rapport à leur budget global, alors que le Théâtre de Vidy atteint les 40 %. Il se demande d'où vient cette différence.

M^{me} Muller explique que cela découle du type de productions des théâtres respectifs. Elle précise que Vidy travaille surtout en coproductions, ce qui coûte moins cher que des productions 100 % locales. Elle ajoute que cette spécificité est toutefois quelque peu décriée à Lausanne car Vidy ne permet pas vraiment de révéler les artistes de la région. Elle ajoute que la promotion des talents locaux est néanmoins l'un des buts recherchés par la Nouvelle Comédie, ce qui coûte évidemment un peu plus cher.

M^{me} Comé indique qu'il n'a pas été facile d'établir ces comparatifs. Elle ajoute que l'on est resté plutôt modeste dans le budget prévu pour la Nouvelle Comédie.

M. Kullmann va dans ce sens et considère que le budget est tout à fait réaliste, bien qu'il reste fort modeste.

Un commissaire PLR, indique avoir regardé ce qu'il se passait dans les autres théâtres : il observe que le théâtre de Poche à 600 abonnés alors qu'il n'a que 130 places. Il rappelle que la commission a visité le nouveau bâtiment des HUG qui coûte 220 millions et indique essayer de trouver des arguments pour expliquer que le nouveau théâtre va coûter 100 millions et 15,7 millions chaque année. Il se demande s'ils ont eu l'avis de professionnels du spectacle sur les accueils. Il désire savoir si l'on pourrait envisager un peu plus d'accueils, dans le but de faire vivre la troupe de théâtre locale. Il voudrait savoir quel genre d'accueil l'on pourrait prévoir pour ces salles.

M. Kullmann explique qu'il est prévu qu'il y ait 250 représentations annuelles dont une part d'accueil. Il observe que beaucoup de spectacles jusqu'à maintenant ne pouvaient pas être accueillis à la Comédie, faute de place sur le plateau.

Le commissaire PLR indique avoir pris la liberté de contacter des professionnels du spectacle, lesquels lui ont indiqué qu'ils ne pouvaient pas venir avec leurs spectacles dans des salles de moins de 800 places. Il s'étonne donc que le projet ne prévoit que 500 places dans la plus grande des deux salles. Il se demande pourquoi le groupe ne s'est pas penché sur la possibilité de construire une plus grande salle qui pourrait se subdiviser.

M. Kullmann considère que cela est impossible et il estime pour sa part que la jauge de 500 places est excellente. Il relève qu'il faudrait, si l'on voulait mettre 700 places, agrandir la scène. Il explique ensuite qu'il y a des études consultables qui soulignent qu'au-delà de 20 mètres, les spectateurs ne distinguent plus la physionomie des acteurs. Il précise que cela fonctionne pour l'opéra, mais pas pour la comédie. Il estime pour sa part que chaque spectateur doit pouvoir avoir une excellente vision et une excellente écoute de la représentation. Il indique enfin que le Théâtre de Carouge souffre de cela et que l'élargissement sur les côtés fait qu'une partie des spectateurs ne voit que la moitié du décor.

M^{me} Muller souligne que le Forum de Meyrin ainsi que le BFM peuvent assurer les accueils plus commerciaux. Elle indique que le but principal n'est pas de rivaliser avec ces lieux mais d'assurer la mission fondamentale de production. Elle ajoute par ailleurs qu'il s'agit de remplacer la Comédie actuelle, qui n'est pas non plus un théâtre d'accueil.

Un autre commissaire PLR indique avoir une question sur le nombre de spectateurs payants, en diminution, et il considère, à l'instar de son collègue, qu'il faut pouvoir justifier l'investissement. Il se demande donc comment l'on peut justifier une dépense de 100 millions alors qu'il y a une diminution du nombre de spectateurs de l'ordre de 50 % en 25 ans.

M. Kullmann souligne que personne dans l'association ne représente la direction de la Comédie. Il indique que le but est avant tout de construire un théâtre pour les générations futures. Il reconnaît que le nombre de places payantes a baissé, mais il estime que cette fréquentation pourrait repartir à la hausse selon la nouvelle direction du théâtre. Il rappelle qu'il y avait en tout 18 500 abonnés sur Genève (Poche, Carouge et Comédie) lorsqu'il travaillait avec Benno Besson à la Comédie. Il estime que l'on ne peut pas décider de la construction d'un théâtre en se basant uniquement sur la faible fréquentation actuelle.

M^{me} Muller observe que la Nouvelle Comédie répond surtout au fait que l'outil de création n'est plus adéquat pour la production et pas vraiment au fait que le public ne trouve plus sa place, car ce n'est pas le but premier du projet. Elle indique que le groupe pense que la proposition est toutefois

adéquate pour la création théâtrale à Genève pour les 100 ans qui viennent. Elle estime qu'il est donc difficile de mettre en rapport l'actuelle et la Nouvelle Comédie.

Une commissaire S observe que, dans l'exposé des motifs du Conseil d'Etat, l'idée est qu'il y ait des complémentarités avec la Haute Ecole de Théâtre de Suisse romande. Elle désire savoir si l'on est déjà sûr qu'il y aura de telles collaborations et s'il y a eu des concertations avec certaines institutions. Par ailleurs, elle désire savoir ce que signifie « être exemplaire dans le champ de la médiation culturelle ».

M. Kullmann indique que le groupe d'accompagnement a auditionné un grand nombre d'institutions genevoises et lausannoises, dont la Manufacture, qui sautait sur l'occasion de pouvoir collaborer avec une institution comme la Comédie. Il ajoute qu'à chaque fois qu'ils auditionnaient une institution, tout le monde se montrait très motivé à collaborer. Par ailleurs, il précise qu'au niveau du quartier des Eaux-Vives, du travail avec les écoles est aussi envisagé, ainsi que des collaborations avec les autres communes.

M^{me} Muller indique que la médiation culturelle se réfère avant tout à tous les éléments qui seraient susceptibles de faciliter l'accès au théâtre pour différents types de public. Elle ajoute que cela peut prendre de multiples formes d'interactions.

Un commissaire MCG observe que les recettes de la Nouvelles Comédie sont estimées à 3 120 000 F, alors que la masse salariale se chiffre à 6,3 millions de francs. Par ailleurs, il relève que l'on passe de 12,15 à 25 postes administratifs, de 9,60 à 24,50 postes techniques ou encore de 0,5 à 5 postes pour la conciergerie. Il désire donc que l'on explique pourquoi il y a un tel saut. Il considère qu'un outil de travail moderne devrait s'accompagner d'une certaine efficacité administrative et technique.

M. Kullmann précise qu'il est prévu de construire deux salles. Il explique que la possibilité d'exploiter les deux salles en même temps nécessite donc une augmentation de personnel. En outre, il indique que le volume considérable du bâtiment nécessitera cette augmentation. Par ailleurs, il considère que le travail de médiation a aussi besoin de personnel supplémentaire. Il observe enfin que certains postes aujourd'hui inexistantes dans les chiffres actuels se retrouvent finalement dans les coûts de production.

M^{me} Muller ajoute que l'une des raisons de l'augmentation provient aussi de la possibilité de mettre, à disposition des compagnies, des forces de travail pour la diffusion de leurs œuvres. Elle relève que cela permet de créer des tournées importantes et donc de créer des emplois et de sortir certaines

personnes de l'intermittence. Elle observe qu'aujourd'hui seul le Théâtre de Vidy est capable d'assumer un tel appui et de mettre en place de grandes coproductions, essentiellement provenant de France.

B. Audition de M. Sami Kanaan, Conseiller administratif de la Ville de Genève, accompagné de M^{me} Virginie Keller, cheffe du service culturel de la Ville de Genève, M^{me} Martine Koelliker, directrice adjointe du Département de la culture et du sport de la Ville de Genève, et M^{me} Isabelle Charollais, codirectrice du Département des constructions et de l'aménagement de la Ville de Genève

M. Kanaan remercie la commission d'ajouter cette séance et se réjouit de pouvoir présenter cet ouvrage qu'il considère comme essentiel pour Genève. Il précise qu'ils vont se concentrer sur les enjeux culturels, de financement et de gouvernance, ainsi que les missions et la répartition des compétences entre les communes et le canton. Il explique que la Comédie de Genève est la scène de référence genevoise qui date de 1913. Il relève qu'il s'agit de l'un des plus anciens partenariats entre la Ville et le canton dans le domaine de la culture puisque la Fondation d'art dramatique a été créée en 1979 et elle chapeaute aujourd'hui la Comédie et le Poche, ainsi que le plus grand cofinancement dans le domaine du théâtre.

Il observe ensuite qu'il existe un problème dans la conception de la Comédie actuelle car le cadre de scène est déformé et que l'ouverture de scène est en deçà de la moyenne européenne. Il ajoute que le plancher de scène ne peut supporter que 200 kg/m² alors qu'il devrait pouvoir supporter 500 kg/m². Par ailleurs, il relève que la scène ne peut pas remplir sa mission car des coproductions européennes de grande qualité ne peuvent actuellement pas venir à Genève ou alors avec des redimensionnements douloureux. Il ajoute que l'acoustique est défaillante, que la machinerie et les installations scéniques sont obsolètes, que les loges d'artistes sont dans un piteux état, que le foyer est exigü et que les loges et les locaux de répétitions sont insuffisants.

M. Kanaan relève ensuite que le théâtre est l'un des rares domaines où il est aujourd'hui assumé qu'il y ait une collaboration entre la Confédération, le canton et les villes ou les communes. Il observe que la moitié des dépenses culturelles, en Suisse, sont assumées par les communes, 40 % par les cantons et 10 % par la Confédération. Il relève par ailleurs qu'une large majorité du Parlement fédéral vient de voter une augmentation substantielle pour les plans quadriennaux sur la culture. Il souligne par ailleurs que la Ville de Genève avait déjà reçu la responsabilité d'assumer au XIX^e siècle les

principales actions culturelles y compris dans le domaine des arts de la scène. Il observe que d'autres communes sont très actives mais il souligne que la Ville de Genève joue un rôle-clé pour les grandes institutions.

Il relève que le public concerné vient d'une région dont la population a augmenté de 37 % en moins de 25 ans. Il décrit ensuite les offres culturelles dans les différentes villes suisses et observe que l'on se trouve à Genève dans la moyenne suisse pour ce qui concerne l'offre théâtrale. Concernant la consommation culturelle, il explique que Genève se situe en troisième position mais que, spécifiquement pour le théâtre, Genève se trouve en tête. En outre, il relève que Genève est en tête du classement suisse en ce qui concerne l'intérêt pour le théâtre, au niveau du nombre d'entrées par habitant et par an (2,6 en 2012). Il évoque ensuite l'année 2002, lorsque l'Association pour la Nouvelle Comédie (ANC) a réuni des professionnels du théâtre pour produire le cahier des charges, document ayant servi de cadre pour le concours. Il indique qu'ils ont étoffé ce cahier des charges en 2012 et 2013 dans le but de rédiger le rapport à l'appui du projet culturel, avec une large consultation des milieux culturels. Il rappelle que le Conseil municipal a finalement voté le crédit municipal en mai 2015, à condition que le Grand Conseil vote le PL 11584.

M. Kanaan montre ensuite à la commission des images de la Nouvelle Comédie et précise que le calendrier de la construction de l'infrastructure ne peut se faire que de manière coordonnée avec le chantier adjacent du CEVA, c'est-à-dire soit débiter en 2016, soit attendre 2020. Il explique qu'il est prévu de construire véritablement un morceau de ville avec des logements, des commerces ou encore un bâtiment sport et crèche.

Concernant les missions, il observe qu'il s'agit d'un projet vraiment contemporain car très polyvalent. Il précise qu'il faut aujourd'hui des espaces d'accueil pour les résidences d'artistes, un foyer pour le public, des salles pour la médiation et l'animation, des salles de répétition ou encore un café-restaurant. En outre, il souligne qu'au niveau économique, la conception du projet inclut la valorisation des métiers d'art. Il précise qu'ils sont en train d'évaluer le poids de l'économie culturelle pour Genève et souligne qu'à Zurich, cela représente 10 % du PIB. Par ailleurs, il indique que le théâtre est devenu aujourd'hui quelque chose d'europpéen et que la barrière de la langue n'en est plus une, grâce notamment au sur-titrage. Il précise que l'offre culturelle genevoise dans ce domaine n'est pas optimale pour une ville aussi internationale. Finalement, il montre un tableau entre la situation de la Comédie actuelle et le projet futur et cite les chiffres liés aux deux infrastructures.

M^{me} Keller précise que la jauge de 500 places, qui pourrait paraître insuffisante pour certains, est une question qui a été étudiée en amont du projet, notamment par des ingénieurs scénographiques dont le travail est d'analyser les rapports scène-salle du point de vue de la qualité de vision et d'audition du spectacle. Elle indique que le meilleur rapport qualité scène/salle est une salle de 500 personnes pour une scène dont la largeur est de 14 mètres. Elle souligne par ailleurs que l'on n'entend rien et l'on ne voit rien, selon la place que l'on a, au BFM ou à la Comédie actuelle. Elle précise que ces chiffres ont donc été étudiés par les scénographes et les ingénieurs de manière à avoir une qualité de visibilité et d'écoute maximale. Elle indique en outre que cela permet aussi de maintenir un spectacle en ville pendant plus de temps, de donner plus de travail aux comédiens et aux artistes affiliés aux spectacles. Par ailleurs, elle souligne que, pour pouvoir développer des outils de médiation adéquats, il faut disposer de temps et pas se concentrer uniquement sur de brèves tournées de spectacles étrangers. Elle indique que le rapport du cadre de scène est donc, selon elle, idéal.

M. Kanaan considère que, pour attirer des spectateurs, il faut qu'il y ait un minimum de contact réel entre le spectateur et l'acteur afin que l'on puisse percevoir ce qu'il se passe sur scène. Concernant le financement et la gouvernance, il précise que le Conseil d'Etat et le Conseil administratif de la Ville ont signé en octobre 2013 une déclaration conjointe, dont le premier volet prévoit la participation du canton pour la Nouvelle Comédie à hauteur de 45 millions de francs, et le deuxième volet, le financement du budget de fonctionnement à parts égales entre la Ville et le canton.

Il précise que cette question est toutefois suspendue en attendant la réforme de la péréquation financière intercommunale et l'organisation conjointe de la gouvernance. Concernant les communes, il indique qu'il existe le fonds intercommunal qui est géré par les sept magistrats issus des communes genevoises et qui se chiffre à environ 15 millions de francs par année. Il précise que 2,5 millions sont consacrés au Grand Théâtre, qu'un million est réservé à des projets culturels comme Antigone ou la Bâtie, mais il observe que le fonds soutient aussi des projets ponctuels comme le MEG qui a bénéficié de 10 millions. Par ailleurs, il explique, qu'en accord avec ses collègues du Conseil municipal de Carouge, la Ville de Genève renonce à l'argent du Fonds intercommunal afin de le laisser pour la rénovation du Théâtre de Carouge.

Il résume ses propos en indiquant que la Nouvelle Comédie est donc un enjeu entre la Ville de Genève et le canton, tandis que le Théâtre de Carouge sera financé par différentes sources. Concernant le désenchevêtrement, il indique que la politique culturelle est l'une des politiques les plus discutées.

Il ajoute qu'il y aura désenchevêtrement au niveau des institutions intermédiaires et des manifestations, tandis que les grandes institutions comme la Nouvelle Comédie devraient faire l'objet de partenariats. Il précise que si le Grand Conseil vote les 45 millions, la Ville est prête à assumer le risque de ne pas être soutenue pour le budget de fonctionnement. Il relève que le Conseil municipal a voté une enveloppe globale de 98 millions, dont 52,6 millions à charge de la Ville, 45 millions à charge du canton ainsi que quelques contributions complémentaires. Il précise que la subvention actuelle est de 5 747 000 F et que, selon le budget estimé de la Nouvelle Comédie, la subvention s'élèverait à 12 580 000 F. Il ajoute que ces chiffres sont toutefois en-dessous des subventions des scènes de référence suisses.

M. Kanaan précise, concernant la gouvernance, que si le crédit est voté, il est probable que le canton reste dans le financement du fonctionnement de la Nouvelle Comédie. Il indique ensuite que la Ville de Genève, selon lui, assume pleinement ses responsabilités en matière de financement des institutions culturelles. Il cite quelques projets et précise que le MEG, le Jardin Botanique et l'Alhambra ont été terminés sans la participation du canton. Il souligne que la Nouvelle Comédie est donc le seul cas actuel pour lequel l'on demande une participation financière du Canton. Pour terminer, il indique que la Comédie actuelle est vétuste et ne peut plus remplir sa mission, qu'il existe une réelle demande pour une nouvelle infrastructure, qu'il faut renforcer l'attractivité de Genève sur le plan international, qu'il s'agit, selon lui, d'un bel exemple de partenariat public de la Ville et du canton et, enfin, qu'il s'agit d'un projet innovant et emblématique pour le quartier des Eaux-Vives, la Ville et le canton.

Un commissaire PLR considère que le projet est fantastique et affirme qu'il militerait pour cet outil s'il était lui-même créateur théâtral. Toutefois, il estime qu'il y a un problème au niveau de la jauge. Il indique qu'une jauge minimum de 750 places, selon lui, est nécessaire pour l'accueil des spectacles internationaux. Il souligne que le Métropole à Lausanne par exemple correspond bien aux types d'accueil actuels. Il se demande donc pourquoi l'on ne prévoit pas de faire une salle polyvalente pouvant accueillir un nombre variable de spectateurs. Par ailleurs, il compare le coût du théâtre à celui du bâtiment des lites 2 des HUG et se demande comment l'on peut vraiment vendre ce projet au peuple. Enfin, il estime que le projet concurrence quelque peu le Théâtre de Carouge qui a la même configuration.

M. Kanaan estime que le théâtre sera bien adapté pour la création et l'accueil, mais pour l'accueil de création et non pour celui des spectacles commerciaux ou encore pour le théâtre confirmé, pour lesquels il considère qu'il y a déjà des lieux adéquats. Il rappelle que l'on remplace la Comédie

par la Nouvelle Comédie et le Théâtre de Carouge par un nouveau Théâtre de Carouge. Il reconnaît que la fréquentation fluctue parfois mais il relève que M. Loichemol termine son mandat dans deux ans et donc qu'il est délicat de se baser sur la fréquentation à court terme. Il indique qu'il s'agit d'un investissement pour la cité et qu'actuellement, il n'existe pas d'outil performant pour la création théâtrale.

M^{me} Keller explique qu'il y aura une salle de 500 places, mais aussi une salle de 250 places, des salles de répétitions, des ateliers et un café-restaurant de 80 à 200 places. Elle indique qu'à Lausanne, ils sont en train d'ouvrir deux salles à plus de mille places mais qu'elles s'adressent à un autre type de spectacles et de coproductions. Elle relève que si l'on veut travailler avec les théâtres européens, il faut pouvoir coproduire et donc avoir des jauges et des cadres de scène qui respectent les normes européennes en matière de théâtre de création.

Un commissaire PLR indique avoir un problème avec les comparaisons intercantionales car il observe que les subventionnements dans la culture sont de 300 francs à Zurich et de 700 francs à Genève (en comptant le canton et les communes). Il observe par ailleurs qu'entre 1990 et 2009, le subventionnement dans la culture a augmenté de 102 %, ce qui correspond à 54 % si l'on enlève le renchérissement. Il affirme avoir du mal à se positionner par rapport à ce projet, notamment de par le fait que la Ville soit opposée au projet de loi-cadre sur le désenchevêtrement. Il se demande en outre ce que l'on va devoir enlever ailleurs pour pouvoir financer cet ouvrage.

M. Kanaan indique que Genève est, selon lui, dans la moyenne nationale en matière de subventionnement de la culture. Il indique qu'il va examiner ces chiffres de plus près car il se dit très surpris par de telles augmentations, compte tenu du fait, notamment, que beaucoup de personnes travaillant dans la culture se plaignent de revenus qui ne progressent pas.

M^{me} Keller observe qu'en 2003, l'on a commencé à comptabiliser les subventions en nature, dont la mise à disposition des bâtiments. Elle pense donc que ces augmentations sont dues à un changement comptable et non à une réelle augmentation du budget de la culture.

M. Kanaan estime par ailleurs qu'il s'agit d'un pari pour l'avenir car il souligne que l'offre culturelle est un facteur-clé pour la qualité de vie offerte par Genève. Il ajoute qu'il trouve presque dommage de devoir mettre de l'argent annuellement pour la Comédie actuelle qui est, selon lui, totalement obsolète.

Le commissaire PLR précise que les chiffres qu'il a mentionnés figurent à la page 4 du rapport de novembre 2012 de l'Office cantonal de la statistique. Par ailleurs, il se demande s'il y a des professionnels privés au sein du groupe de personnes qui ont été consultées.

M. Kanaan indique qu'il s'agit principalement de professionnels subventionnés car l'on parle d'une scène de création et non d'un théâtre commercial.

Un commissaire MCG observe que l'on parle d'un théâtre de grandeur européenne mais que l'on parle aussi d'un lieu pour la création régionale. Il estime qu'il y a donc deux discours. Il désire par ailleurs savoir ce qui leur permet de dire que les plus petites créations pourraient durer plus longtemps que des grands spectacles avec un plus grand nombre de spectateurs. Enfin, il estime que la Ville de Genève et le canton n'ont pas les mêmes capacités financières et considère que le Parlement ne doit donc pas prôner une fabrique de théâtre, mais au contraire un théâtre pouvant accueillir les grands spectacles contemporains.

M. Kanaan précise que la création se fait aussi à l'échelle européenne. Il ajoute que l'on peut en outre faire des spectacles en langues étrangères grâce au sur-titrage. Il estime que l'on a besoin, à Genève, d'une scène importante pour le théâtre de création pour créer une émulation chez les artistes locaux. Concernant la jauge, il considère que la Nouvelle Comédie sera quelque chose de complémentaire au théâtre de boulevard, qui peut s'autofinancer. Il relève enfin que la gare des Eaux-Vives va pouvoir attirer des personnes d'Annemasse, mais aussi de Lausanne. Concernant la durée, il précise qu'une petite création se joue sur trois semaines car elle a besoin en premier lieu du bouche à oreille, alors qu'un spectacle plus grand et connu se jouera sur seulement quelques jours.

M^{me} Keller ajoute que lorsqu'une coproduction est faite avec un théâtre de Paris par exemple, des négociations sont entamées afin de permettre aux comédiens et aux artistes romands de participer et donc de pouvoir ensuite tourner et percer ailleurs. Elle estime que le projet est donc également bénéfique pour le rayonnement de la scène locale.

Un autre commissaire MCG estime que la cité doit croire en l'avenir plutôt que le contraire. Il observe qu'il y a un train d'investissements pour la culture de l'ordre de 250 millions et que les 50 millions de la Nouvelle Comédie constitueraient environ 20 % du total. Il se dit favorable à cela. Toutefois, il se dit opposé à un subventionnement au niveau du fonctionnement. Il souligne que l'idée d'entrer en matière sur l'exploitation est quelque chose qu'il ne voit pas d'un bon œil car il pense que cela va

coûter très cher sur le très long terme. Il estime par ailleurs qu'il y a, dans le projet, une certaine dispersion administrative et se demande, par ailleurs, si l'ensemble des salles seront régies par la même administration.

M. Kanaan souligne en premier lieu que les 45 millions du canton seraient fortement appréciés. Il observe que l'on essaye aujourd'hui de rattraper une période où l'on n'a pas assez investi. Il relève que la Ville et le canton sont déjà partenaires pour la Comédie depuis 1979 et rappelle que le canton allait à l'époque financièrement un peu mieux que la Ville alors que c'est plutôt le contraire aujourd'hui. Concernant la gouvernance, il relève qu'à ce stade, il reste encore des questions sur le désenchevêtrement pour les grandes institutions dont la Nouvelle Comédie. Il estime enfin que chaque théâtre a besoin d'une direction artistique spécifique.

Un commissaire PLR souligne que le point d'achoppement semble être la jauge de la salle. Il se demande s'il y a un « plan b » et si le projet architectural pourrait être redimensionné, au cas où le Grand Conseil ne voterait pas le PL 11584.

M. Kanaan relève qu'il conviendrait, le cas échéant, de repenser intégralement le projet. Il insiste sur le fait que, selon lui, ce serait un mauvais calcul pour les deniers publics de faire une salle à 1 000 places car il observe qu'il n'y aurait toujours pas de bonne salle de création à Genève.

Un commissaire PLR souligne que le Théâtre de Carouge vient d'être rénové de la même manière que le projet de la Nouvelle Comédie et il considère qu'il pourrait y avoir une concurrence entre les deux institutions.

M. Kanaan explique qu'historiquement, le Théâtre de Carouge se trouve dans un répertoire plus classique que la Comédie et qu'il ne s'agit donc pas de la même mission.

M^{me} Keller indique que le Théâtre de Carouge remplit parfaitement sa mission, mais qu'il ne s'agit néanmoins pas aujourd'hui d'un théâtre de création à proprement parler.

IV. Auditions du 8 septembre 2015

La commission a encore entendu M. François Longchamp, Président du Conseil d'Etat, M^{me} Anne Emery-Torracinta, conseillère d'Etat, et M. Antonio Hodgers, conseiller d'Etat, accompagnés de M^{me} Joëlle Comé, directrice du service cantonal de la culture.

M. Longchamp souligne que le projet de loi 11584 fait référence à un certain nombre de discussions qui visaient le financement d'infrastructures d'importance cantonale, jusqu'alors assumées par la Ville de Genève. Il

rappelle que la répartition des tâches entre les communes et le canton est assez particulière à Genève et que la Constituante s'est attaquée à ce sujet. Il précise que cela a conduit à mettre en place une nouvelle répartition des tâches entre les communes et le canton, afin notamment qu'il n'y ait pas de doublons. Il explique qu'historiquement, le développement de la Ville et du canton a conduit la Ville à se charger de la politique culturelle de manière plus importante que le canton, ce qui explique notamment que les musées soient communaux, même si aujourd'hui ces musées dépassent le cadre étroit de la seule commune de Genève. Il ajoute que le Grand Théâtre et la Comédie sont également des institutions communales, même si elles sont subventionnées ponctuellement par le canton.

Il poursuit son exposé en indiquant que l'on arrive aujourd'hui à la limite du raisonnement qui obligeait une commune à supporter l'ensemble d'un investissement dont l'objet dépassait cette seule commune, ce qui a notamment amené le Conseil d'Etat à proposer il y a quelques années une subvention ponctuelle pour le Musée d'ethnographie. Cela a permis de montrer que la répartition des tâches était insatisfaisante et qu'un appui du canton envers la ville pouvait corriger cet état de fait. Il indique que ce même raisonnement a été appliqué pour les rénovations du Grand Théâtre et de la Nouvelle Comédie. Il précise par ailleurs que le Grand Théâtre va se déplacer à l'Opéra des Nations pendant quelques temps pendant sa rénovation.

Il ajoute qu'il a été convenu avec la Ville de faire une opération du même type que celle entreprise pour le Musée d'ethnographie, laquelle consistait à donner un appui ponctuel à la Ville. Il précise que le canton a cependant décidé de se concentrer particulièrement sur la Nouvelle Comédie pour différentes raisons, notamment l'intérêt plus vaste découlant du futur développement du quartier des Eaux-Vives autour de la gare du CEVA. Il observe que l'on s'attend à ce que ce quartier soit complètement reconconditionné et il ajoute que la Nouvelle Comédie est le monument phare de ce développement. Il explique ensuite que l'on ne peut pas demander à la Ville de Genève d'assumer seule un investissement concernant au fond les habitants du canton et même ceux vivant en dehors du canton. Il souligne qu'il s'agit de la principale scène de création et de production du canton en matière d'art dramatique. Il indique en outre qu'il y a d'autres éléments au niveau de la répartition des tâches canton-communes sur lesquels les commissaires pourront le cas échéant poser leurs questions par la suite. Il souligne enfin que c'est donc dans ce cadre de soutien envers une commune particulière que se situe le projet de loi 11584.

Un commissaire PLR souligne que le PLR n'a pas encore pris position vis-à-vis de cette situation. Il considère que la décision est aujourd'hui plus

compliquée à prendre que pour le Musée d'ethnographie. Il indique qu'il est difficile de savoir où se situe la Ville par rapport au désenchevêtrement et donc qu'il est compliqué de se prononcer. Il observe par ailleurs que certaines personnes critiquent les Fêtes de Genève ou encore le Stade de Genève et les comparent à la Nouvelle Comédie. Il relève que cette dernière ne représente pourtant que 22 000 places par année, ce qui constitue la plus faible fréquentation des théâtres genevois. Il se demande s'il serait possible d'attendre un peu afin de voir comment se déroulent les négociations avec la Ville et savoir ainsi s'il convient de rentrer en matière ou non. Il souligne enfin que la présentation du budget par le Conseil d'Etat a montré que des choix difficiles devront être faits ces prochaines semaines et ces prochaines années.

M. Longchamp précise qu'une séance d'information sera organisée, à la demande du Grand Conseil, le 18 septembre prochain à propos du désenchevêtrement. Il rappelle que la Constituante s'était fixée comme objectif de régler cette question, ce qui n'a toutefois pas été fait. Il ajoute qu'elle a alors fixé le délai de la législature. Il indique que le Conseil d'Etat est donc appelé à trouver au cours de cette législature une solution permettant de remplir les exigences constitutionnelles. Il précise que la stratégie a été de mettre au point un projet de loi cadre afin de décider selon quelles règles les différentes compétences allaient être réparties entre les communes et le canton. Il souligne qu'après de longues discussions, ces principes ont été acceptés à une large majorité. Il indique que par la suite une succession de projets de transfert de compétences vont être déposés, à partir de la fin du mois de septembre. Dans un premier temps, au sujet de la question du parascolaire, de certaines dispositions en matière de mobilité, ainsi que de tout le volet de l'aide sociale auprès des personnes âgées. Il ajoute que les discussions culturelles concernent principalement la Ville de Genève et le canton, si l'on excepte le Théâtre de Carouge et la Fondation Bodmer, située sur la commune de Cologny. Concernant le sport, il précise que la problématique va néanmoins au-delà de la Ville de Genève, même si le Stade de Genève était à l'origine le stade municipal de la Ville. Il indique ensuite que l'on voit que l'on atteint les limites du système avec l'exemple de la patinoire des Vernets qui devrait être déplacée sur la commune de Lancy pour être refaite et financée par cette commune. Il observe que le système actuel est donc à bout de course.

Il indique que le Conseil d'Etat a élaboré un certain nombre de propositions au niveau culturel au sujet du Grand Théâtre, de la Nouvelle Comédie ainsi que sur une série d'autres institutions importantes. Il précise en outre que le Conseil d'Etat a estimé que la question des musées était déjà

bien réglée. Il relève enfin que le premier train de lois ne concerne ni la culture, ni le sport, lesquels pourraient intervenir au cours du deuxième train de mesures.

M^{me} Emery-Torracinta considère que les discussions avec la ville avancent bien et que l'on se trouve à bout touchant d'un accord en ce qui concerne la culture. Elle indique avoir donc bon espoir de pouvoir apporter des éléments plus précis au sujet de la Nouvelle Comédie très prochainement. Elle observe que les discussions doivent être reprises dans le comité de pilotage car la politique culturelle concerne aussi d'autres communes que la Ville Genève. Elle ajoute qu'il est nécessaire de définir comment s'inscrivent les différentes compétences. Elle considère que la répartition claire des tâches en matière de gouvernance vise aussi une certaine efficience qui permettra de répondre aux objectifs de la Constituante. Concernant le sport, elle précise que les autres communes ont aussi beaucoup d'importance et estime que l'on devrait pouvoir aussi rapidement identifier les compétences de chacun.

M. Longchamp ajoute que le but premier est avant tout d'éviter les situations qui bloquent les projets, raison pour laquelle le Conseil d'Etat prône une sortie du système actuel.

Un commissaire PLR observe qu'il s'agit toutefois d'argent que le canton n'a actuellement pas et que l'on va donc devoir emprunter. Il ajoute que l'on a appris ce matin que l'on se trouvait à seulement 47 % d'autofinancement pour le budget 2016. Au niveau des délais, il considère que l'on pourrait attendre que les accords se concluent entre la Ville et le canton avant de se prononcer. En outre, il indique comprendre que la Nouvelle Comédie ne sera pas terminée au moment de l'inauguration de la gare du CEVA.

M. Hodgers indique que le PLQ est en force. Il rappelle que l'emplacement n'a pas été contesté et qu'il s'agit d'un renouvellement urbain qui concerne aussi 3 000 logements. Il précise que le chantier de la Nouvelle Comédie devrait donc aboutir en même temps que le CEVA.

M^{me} Emery-Torracinta souligne que l'investissement n'est prévu ni pour l'année 2016, ni pour 2017.

M. Longchamp indique, concernant les délais, que la décision doit être prise dans quelques semaines au plus tard. Il relève qu'il existe une possibilité de référendum pour chaque projet mais qu'il est nécessaire d'aller de l'avant, d'autant plus que la première année de négociations a avancé de manière très lente.

Un commissaire S désire souligner que certains socialistes ne s'opposent ni à la culture, ni au sport. Par ailleurs, elle désire savoir si le fait de remettre en cause le projet de la Nouvelle Comédie aurait un impact sur le PDQ.

Concernant les délais, elle observe que la Fondation d'art dramatique a indiqué que les délais étaient sérieux. Elle désire donc savoir quelle est la date butoir pour le vote de ce projet et ce qu'il se passerait si le projet était refusé. Elle se demande si ce refus fragiliserait tout l'édifice de la loi sur la culture.

M. Hodgers précise que c'est le PLQ qui est contraignant vis-à-vis des tiers. Il indique que les conséquences qui découleraient du refus de la construction de la Nouvelle Comédie ne mettraient néanmoins pas en danger la nouvelle gare du CEVA, ni le parvis, ni les 3 000 logements à construire. Il précise qu'il s'agirait d'un projet urbain inachevé et donc qu'il faudrait avant tout gérer un trou, ce qui représenterait toutefois selon lui une « genferei ».

M^{me} Emery-Torracinta indique que la date butoir serait la fin 2015. Concernant la loi sur la culture, elle observe que, si le premier signe que donne le canton est de se retirer du domaine culturel, cela ne refléterait pas selon elle la volonté du Conseil d'Etat qui entend rester actif dans la culture tout en clarifiant les tâches de chacun. Elle observe que la Nouvelle Comédie aura de toute manière une place dans l'ensemble du projet de désenchevêtrement et qu'il n'est pas possible de la mettre totalement de côté.

Un commissaire PLR indique avoir compris le discours sur le désenchevêtrement, mais il estime néanmoins que ce projet, partagé entre le canton et la Ville, va justement à l'encontre du désenchevêtrement. Concernant le fonctionnement, il se demande ce qu'il en sera notamment des coûts des 23 nouveaux postes en équivalents temps plein (ETP).

M^{me} Emery-Torracinta souligne que le désenchevêtrement relève de la gouvernance et du fonctionnement et non de l'investissement. Elle explique qu'actuellement deux services de la culture participent d'une manière ou d'une autre à la Fondation d'art dramatique. En outre, elle relève que l'on ne peut pas donner la responsabilité d'assumer le financement d'une grande infrastructure qui concerne tout le canton à une seule commune. Concernant les coûts de fonctionnement, elle affirme que le projet ne mènera pas à une augmentation des coûts pour le canton.

M. Longchamp relève qu'il s'agit d'un investissement bien plus large que l'échelle de la ville, ce qui explique que le raisonnement choisi a été de prôner une stratégie similaire à celle employée pour le Musée d'ethnographie, à savoir faire intervenir le canton avec une somme limitée et que la responsabilité exclusive du chantier reste du ressort de la Ville. Il souligne par ailleurs que les utilisateurs de la Nouvelle Comédie sont issus en majorité de l'extérieur de la Ville de Genève. Il estime qu'il faut que l'on puisse avoir des critères précis qui indiquent que telle ou telle compétence est exclusivement du ressort communal ou exclusivement du ressort cantonal.

Un autre commissaire PLR désire revenir sur la présentation du débat du budget de ce matin. Il rappelle que seulement 47 % du budget 2016 sera autofinancé, ce qui représente 350 millions de dette supplémentaire, ce qui augmente donc la dette cantonale à 13,4 milliards. Il observe que les groupes qui soutiennent la Nouvelle Comédie sont les mêmes qui s'opposent généralement aux mesures structurelles et qui régulièrement réclament des augmentations d'impôts, notamment pour les personnes physiques. Il observe qu'il va donc être difficile pour le PLR de voter ce projet de loi et d'endetter encore plus le canton. Par ailleurs, il observe que la Ville serait payée deux fois car elle toucherait ainsi non seulement les impôts des personnes qui travaillent en Ville de Genève, mais aussi une subvention du canton. Concernant le délai, il imagine qu'il y aura un référendum, ce qui le pousse à penser que le délai de la fin de l'année avancé ne sera pas tenu.

M. Longchamp observe en premier lieu que le référendum est un droit du peuple non négociable. Il relève que la situation la plus désastreuse serait qu'il n'y ait même pas de chantier commencé lors de l'inauguration du CEVA. Il considère qu'il s'agit d'un investissement le plus structurant possible et rappelle que, le cas échéant, l'on risque de terminer toutes les autres gares du CEVA, pourtant situées dans des lieux complexes, et que l'endroit le plus facile, la gare des Eaux-Vives, va finir par être celui qui pose le plus de problèmes. Il se dit persuadé du fait que, si l'on arrive à un accord de désenchevêtrement au niveau de la culture et du sport, cela vaut bien un tel investissement. Il observe que cela permettrait que les administrations respectives fassent un travail plus intéressant et donc éviterait de faire exactement la même chose deux fois. Il indique en outre, concernant la fiscalité, que le Conseil d'Etat a toujours prôné, dès le départ, une juste répartition des tâches, alors que les communes avaient le souci de différer la réforme le plus loin possible. Il explique que le Conseil d'Etat entend passer au système de fiscalité sur le lieu de domicile et non plus sur lieu de travail. Il précise que cette réforme va s'accompagner d'efforts de la part des communes, en matière de construction de logements. En outre, il souligne que la Ville de Genève doit assumer certaines tâches, comme l'entretien des espaces publics, qui n'ont rien à voir avec celles dont les communes sont responsables et qui doivent donc être prises en compte à travers un système de péréquation. Il indique enfin que, s'il y a une discussion qui permette de sortir du désenchevêtrement, le jeu selon lui en vaut vraiment la chandelle.

Un commissaire UDC indique avoir de la peine à suivre le raisonnement autour de la répartition des tâches. Il se demande notamment si la culture va rester répartie entre la Ville et le canton ou pas.

M. Longchamp indique que l'objectif est que les compétences en matière de culture soient clairement définies.

Le commissaire UDC se demande s'il y aura de toute manière un subventionnement cantonal pour les infrastructures.

M. Longchamp indique qu'il s'agit d'un « one shot » sur ce projet et, quel que soit le destin de la Nouvelle Comédie et du Grand Théâtre et du Théâtre de Carouge, les coûts ultérieurs seront de la responsabilité de la Ville et, respectivement, de la ville de Carouge.

Le commissaire UDC se demande pourquoi les communes au niveau de l'ACG ne se sont jamais mises d'accord pour gérer les tâches de manière autonome. Il considère que c'est l'ACG qui aurait dû gérer cette problématique.

M. Longchamp observe que si l'on part du principe que les 45 communes doivent se mettre d'accord pour prendre une décision, et bien il s'agit alors du ressort du canton. Il observe que, dans le cas contraire, l'on s'enfonce dans la vase. Il ajoute que cela signifierait que chaque commune pourrait bloquer chaque projet et il souligne que cela ne pourrait pas correspondre à la Constitution. Il observe par ailleurs que la question des pompiers est le seul domaine sur lequel les 45 communes ont chacun voix au chapitre.

Un autre commissaire UDC en revient à la problématique du financement croisé. Il relève que dans le cadre de la rénovation du Grand Théâtre ou encore des infrastructures sportives, le mécénat a joué un rôle important. Il se demande donc si l'on ne devrait pas envisager des PPP, compte tenu notamment du budget de l'Etat.

M. Longchamp lui répond que c'est déjà le cas au niveau du fonctionnement du Grand Théâtre ou sur le plan financier de la rénovation du Théâtre de Carouge. Concernant le Musée d'Art et d'Histoire, il observe qu'il s'agit aussi d'un financement privé.

M^{me} Emery-Torracinta ajoute que le théâtre ne semble pas être un domaine aussi facile à financer de manière privée que les musées.

Un commissaire S désire revenir sur le projet de loi en lui-même en examinant en l'occurrence son utilité par rapport à la culture. Elle observe que l'on retrouve ici une certaine efficacité de l'investissement et que les risques seront de la responsabilité de la Ville. Par ailleurs, elle désirerait savoir pourquoi le Conseil d'Etat a indiqué que les 45 millions n'arriveraient qu'en 2018, alors que le projet de loi précise que les travaux commenceront en 2016. Elle se demande si c'est une manière de s'assurer que le chantier sera déjà en route et elle se demande en outre s'il y a eu une réflexion autour de l'étalement de la somme dans le temps.

M. Longchamp indique que cette décision a été prise par le gouvernement précédent et qu'elle a été prise pour des questions financières, par rapport aux autres grands financements en cours dans le canton (CEVA, BDM, CMU, etc.).

Un commissaire MCG désire revenir sur le Théâtre de Carouge. Il observe que la commune désire 20 millions pour refaire le théâtre et il se demande donc quelle est la position du Conseil d'Etat à ce sujet. Compte tenu du projet de désenchevêtrement, il estime pour sa part que les communes doivent assumer leurs propres investissements. Il se demande donc quand est-ce que le désenchevêtrement entrera véritablement en vigueur.

M^{me} Emery-Torracinta indique que le projet de loi 11584 est lié à un accord sur la culture en 2013 qui prévoyait que la Nouvelle Comédie soit financée presque à 50 % par la Ville et le canton. Elle souligne en outre que le canton va s'engager à hauteur de 10 millions en investissement pour le Théâtre de Carouge.

M. Longchamp indique que le désenchevêtrement entrera en vigueur lorsque les divers projets auront été votés par le Grand Conseil. Il ajoute que le projet de loi cadre va permettre de savoir exactement comment régler tous les projets d'un point de vue financier.

V. Discussions de la commission et votes

Une commissaire S estime qu'il s'agit d'un sujet passionnant. Elle affirme que le groupe socialiste est totalement favorable à ce projet et désire passer donc aujourd'hui au vote. Elle rappelle que la délibération du Conseil municipal de la Ville de Genève demande que le canton participe à hauteur de 45 millions au projet. Elle relève que le canton n'est de toute façon pas extérieur au projet car il est membre de la FAD et, de ce fait, participe aux décisions liées à la Nouvelle Comédie. Elle ajoute qu'elle ne reviendra pas sur les qualités architecturales du projet et rappelle qu'il s'agit d'un théâtre de création et que c'est, selon elle, la raison pour laquelle la jauge choisie n'est pas supérieure. Elle souligne ensuite que le parti pris culturel n'exclut en rien les productions locales. Elle considère qu'il s'agit en l'occurrence de pouvoir faire travailler également des metteurs en scène et des acteurs qui ont fait la Haute école de théâtre. Elle observe ensuite que le fait d'avoir un théâtre n'est pas la même chose que de faire tourner une représentation et que c'est plus compliqué. Elle ajoute que beaucoup de pièces ont au fond peu de chances de pouvoir être rejouées ailleurs. Enfin, elle demande aux commissaires de voter pour ce projet pour l'ensemble des raisons évoquées et relève en outre qu'il s'agit de la première pièce de la mise en œuvre du projet

de loi sur la culture. Elle considère que, si l'on peut s'engager sur ce projet, cela signifie que l'on peut aussi s'engager à terme sur le projet du MAH.

Un commissaire UDC désire proposer à la commission de suspendre les travaux sur cet objet car l'on est actuellement en plein débat sur le désenchevêtrement des tâches canton-communes. Il observe que l'un des projets de lois qui devraient bientôt être présentés concerne précisément la culture et il considère qu'il convient d'attendre ce projet afin de savoir qui paie quoi et qui fait quoi dans le canton.

Un commissaire PLR indique que le PLR considère le théâtre projeté comme magnifique et apprécie le fait qu'il soit prévu qu'il y ait une interaction parfaite entre le public et les acteurs. Cependant, il observe que rien n'a été demandé au canton. Par ailleurs, il souligne que le Théâtre de Carouge est un théâtre identique se trouvant à 10 minutes de la Nouvelle Comédie. Il donne l'exemple du Théâtre d'Annecy, également un théâtre de création avec une scène nationale qui a été complètement refaite. Il précise qu'il y a une salle de 1 000 places et une autre de 500 places et souligne que les frais de fonctionnement se chiffrent à 6 millions d'euros et les recettes à 2 millions, notamment grâce à la jauge de la salle. Il indique ensuite que le centre culturel et le théâtre de Lugano (LAC) a été inauguré il y a dix jours et observe que la jauge est là-bas de 1000 places.

Il relève que le groupe PLR a été rassuré par le vote du projet de loi-cadre 11585 qui vise à remettre à plat ce que font la Ville et l'Etat. Il considère donc que la proposition de l'UDC est bonne et qu'il faut la soutenir. Il estime qu'il est important de savoir ce que le canton et la Ville vont respectivement prendre en charge en matière de culture. Il affirme néanmoins craindre le fait que le PS se soit opposé à ce projet. Il estime que le canton pourrait faire, le cas échéant, une donation pour le projet de Nouvelle Comédie, mais pas à hauteur de 45 millions. Il indique par ailleurs qu'il est important de sortir de la problématique des frais de fonctionnement mais qu'en l'occurrence, ils n'auraient plus rien à redire puisqu'il s'agirait d'un projet de la Ville.

Un commissaire MCG affirme que le MCG est totalement en accord avec ces arguments. Il indique que le groupe va donc soutenir la proposition de l'UDC.

Un autre commissaire MCG rappelle que la Ville de Genève a un boni de presque 15 millions pour les comptes 2014, alors que le canton a aujourd'hui plus de 13 milliards de dette et n'arrête pas, selon lui, de dilapider l'argent. Il indique que le groupe MCG ne soutiendra pas, quoi qu'il arrive, la dépense de 45 millions prévue par le projet de loi.

Un commissaire EAG indique qu'il se trouve dans une position inconfortable mais désire rendre attentif les membres de la commission. Il indique que Lausanne a réussi à se faire un créneau à Vidy avec le théâtre et à Bédert avec la danse. Il estime que la Nouvelle Comédie peut positionner Genève comme une ville ayant un intérêt européen en matière d'art dramatique. Il considère que ce projet a réellement été réfléchi par rapport à la nouvelle colonne vertébrale de la mobilité genevoise. Il estime que la Nouvelle Comédie et le Nouveau MAH pourraient constituer des éléments permettant que la Ville reste une cité internationale et non une simple cité provinciale. Concernant le désenchevêtrement, il observe que l'autorisation de construire vient de tomber et que le site du chantier a été débarrassé afin de pouvoir accueillir la Nouvelle Comédie. Il estime qu'il faut donc profiter de ce moment pour avancer avec ce projet car, si cela n'est pas fait maintenant, le projet sera selon lui condamné. Il juge l'éventualité d'un report du vote complètement catastrophique et considère qu'il serait alors impossible de mobiliser les entreprises là où elles doivent être présentes pour construire le projet. Il ajoute enfin que les entreprises doivent commencer à travailler au plus tard en août 2016.

Le commissaire S indique que le PS ne soutiendra pas la proposition de l'UDC car elle estime que l'on savait dès le départ qu'il s'agissait d'un projet conjoint entre le canton et la Ville. Elle indique, concernant le Théâtre de Carouge, que c'était l'ACG qui était partie prenante du projet et elle estime qu'il ne faut donc pas prendre des arguments qui ne concernent pas directement la problématique. Elle ajoute qu'à choisir, elle préfère encore entendre le MCG refuser le projet de loi en bloc plutôt que d'écouter le PLR qui, selon elle, fait semblant de le soutenir et veut reporter les travaux. Elle souligne qu'il existe une fenêtre étroite et que le département a été clair à ce sujet. Elle considère qu'il convient de saisir l'opportunité et qu'il est donc nécessaire de prendre maintenant une décision et de voter le projet.

Un commissaire PLR estime que les déclarations du commissaire S sont au fond une manière suicidaire de plomber le projet. Il considère pour sa part que le Conseil municipal et le Conseil d'Etat doivent pouvoir se mettre d'accord et qu'ensuite, la question est réglée. Par ailleurs, il demande au commissaire EAG qui a également des fonctions à l'exécutif de la Ville de Genève, au cas où le projet est voté aujourd'hui, si le théâtre sera ouvert au moment de l'inauguration du CEVA.

Le représentant EAG répond par l'affirmative et indique qu'il s'engage à ce que la Nouvelle Comédie soit terminée le 12 juin 2018.

Un commissaire UDC regrette la position socialiste et estime aussi que cela est une manière de refuser la porte de sortie offerte. Il considère que ce

sera alors au PS d'assumer la responsabilité du refus du projet de loi. Par ailleurs, il indique qu'il était prêt à étudier le projet de loi en prévoyant des amendements. Il regrette en outre que l'on ait refusé sa proposition d'auditionner la FAD et le directeur de la Comédie. En outre, il se dit inquiet du fait qu'il existe une surmultiplication des salles de spectacle dans la région. Il relève que l'art dramatique à Genève est problématique car cela fait 10 ans que l'on assiste à une baisse de fréquentation de la Comédie. Il ajoute qu'il se demande à ce propos comment une salle de 500 ou 600 places pourra être remplie, compte tenu de la fréquentation actuelle. En outre, il souligne que cela le pousse à s'opposer à la participation de l'Etat aux frais de fonctionnement, chiffrés à 15 millions.

Un autre commissaire PLR indique qu'il est incapable de savoir si Genève a véritablement besoin d'une Nouvelle Comédie. Il rappelle que M^{me} Comé avait affirmé que Genève se doit d'avoir cette Nouvelle Comédie et il souligne qu'il n'est pas en accord avec cette affirmation. Par ailleurs, il n'est pas d'accord non plus avec le commissaire EAG et indique qu'en ce qui concerne la Fondation pour le cinéma, l'argument qui revient tout le temps est que la Ville met de l'argent et que le canton doit faire de même, alors qu'il s'agit de quelque chose de fédéral. Il considère pour sa part qu'il faut réfléchir et se demander si l'on veut véritablement mettre de l'argent pour un tel projet ou si l'on préfère alors s'abstenir. Il explique que le PLR n'est donc pas pour enterrer le projet mais pour que le Conseil d'Etat se mette d'accord sur la répartition des projets entre Ville et canton. Il estime pour sa part que la Nouvelle Comédie devrait être du ressort de la Ville et le Grand Théâtre du ressort du canton.

Un commissaire EAG indique que le Conseil municipal a voté 50 millions à condition que le Grand Conseil vote les 45 millions demandés. Il observe que les mandataires doivent pouvoir continuer à déposer les autorisations de construire. Il se félicite du fait que l'autorisation soit tombée le 18 septembre et indique que c'est grâce au Conseil municipal, qui a voté un crédit de 2,4 millions, que l'on va pouvoir aller jusqu'au début du chantier. Il précise que le délai le plus important est, selon lui, la fin de l'année 2015 pour le vote du projet de loi par le Grand Conseil.

La présidente observe que cela signifie que le projet de loi doit passer au plus tard en décembre au Grand Conseil. Elle se demande si l'on pourrait envisager de suspendre les travaux jusqu'à un délai précis de manière à ce que la Ville et le canton se mettent d'accord sur la répartition des tâches en matière culturelle.

Un commissaire EAG se demande ce qu'il se passerait si cette mesure d'ajournement n'était pas prise.

La présidente indique que le projet serait alors refusé.

La présidente met aux voix l'ajournement des travaux liés au PL 11584 :

Pour :	7 (1 MCG, 2 UDC, 4 PLR)
Contre :	7 (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 2 MCG)
Abstention :	1 (1 PDC)

L'ajournement des travaux est **refusé**.

Un commissaire PDC indique que le PDC soutient le projet depuis le début. Il ajoute que ce qui l'a gêné lors de ce vote est qu'il s'agit avant tout d'une question de posture. Il considère qu'il s'agit d'un projet trop important pour jouer avec les postures politiques et estime qu'il ne faut pas galvauder la possibilité de réussir ce projet de Nouvelle Comédie qui, selon lui, fait partie intégrante du CEVA. Il propose de remettre à l'ordre du jour le vote sur l'ajournement des travaux.

Un commissaire EAG propose de voter l'entrée en matière et d'ajourner les travaux par la suite.

Un commissaire PLR suggère à la commission d'aller en direction d'un ajournement car il souligne que, dans le cas contraire, le projet de loi risque très probablement d'être refusé.

La présidente met aux voix le principe de pouvoir revoter l'ajournement des travaux liés au PL 11584 :

Pour :	7 (2 UDC, 4 PLR, 1 PDC)
Contre :	8 (3 S, 3 MCG, 1 EAG, 1 Ve)
Abstention :	–

Cette proposition est **refusée**.

Un commissaire S dit comprendre, d'après les interventions des représentants du PLR, que la question est liée à des garanties liées à la répartition des tâches canton-communes. Il estime donc qu'il faudrait procéder à l'entrée en matière et, lors du deuxième débat, proposer des amendements pour que les garanties désirées par le PLR soient mentionnées au sein du projet de loi.

Un commissaire PLR regrette la situation actuelle et affirme que le PLR refusera l'entrée en matière car il souligne qu'ils ne veulent pas se faire dicter le calendrier des travaux de la commission. Il estime que le Conseil d'Etat

peut toujours le cas échéant revenir avec un autre projet de loi par la suite. Il considère que chacun doit assumer ses positions.

La présidente met aux voix l'entrée en matière du PL 11584 :

Pour : 6 (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 1 PDC)

Contre : 9 (3 MCG, 2 UDC, 4 PLR)

Abstention : –

L'entrée en matière du PL 11584 est **refusée**.

La commission propose un débat en catégorie II.

VI. Conclusion

Tandis qu'une minorité de la commission a déclaré, dès l'origine, adhérer au projet tel que présenté, la majorité regrette d'avoir été mise devant le fait accompli et contrainte de devoir voter rapidement, l'ajournement dans l'attente de l'issue des discussions entre la Ville et le canton ayant été refusé. De ce fait, le refus de l'entrée en matière constituait aux yeux de la majorité la seule option envisageable.

La majorité considère que l'Etat n'a pas les moyens de subventionner à hauteur de 45 millions la Ville de Genève, qui bénéficie de ressources importantes provenant notamment de la fiscalité des nombreuses personnes qui travaillent sur son territoire. En l'état, sans autre forme de garantie pour le canton, cette généreuse subvention ne fera que supplanter d'autres investissements cantonaux importants.

La majorité de la commission a toujours relevé que ce projet de Nouvelle Comédie était réfléchi et qu'il s'agissait certainement d'un bon projet pour Genève. Force est de constater toutefois qu'il s'avère particulièrement onéreux, comparativement aux autres infrastructures dont Genève a besoin, y compris dans le domaine de l'enseignement, de la culture et du sport. L'investissement total avoisine 100 millions de francs, sans compter plus de 15 millions par an de charges de fonctionnement. Les débats ont donc nécessairement pris une tournure plus financière que culturelle.

Compte tenu des explications qui précèdent, la majorité de la Commission des travaux vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à refuser l'entrée en matière de ce projet de loi.

Projet de loi (11584)

ouvrant un crédit au titre de subvention cantonale d'investissement de 45 000 000 F en faveur de la Ville de Genève pour la construction de la Nouvelle Comédie dans le périmètre de la gare CEVA des Eaux-Vives

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'investissement

Un crédit global fixe de 45 000 000 F est ouvert au Conseil d'Etat au titre de subvention cantonale d'investissement en faveur de la Ville de Genève pour la construction de la Nouvelle Comédie dans le périmètre de la gare CEVA des Eaux-Vives.

Art. 2 Budget d'investissement

¹ Ce crédit est réparti en tranches annuelles inscrites au budget d'investissement dès 2018 sous la politique publique N – Culture, sport et loisirs (rubrique 02300000 5040).

² L'exécution budgétaire de ce crédit est suivie au travers d'un numéro de projet correspondant au numéro de la présente loi.

Art. 3 Financement et charges financières

Les subventions d'investissement accordées dans le cadre de ce crédit d'investissement s'élèvent à 45 000 000 F.

Art. 4 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé chaque année sur la valeur d'acquisition (ou initiale) selon la méthode linéaire et est porté au compte de fonctionnement.

Art. 5 But

Cette subvention doit permettre la réalisation de la Nouvelle Comédie, institution théâtrale genevoise d'envergure régionale et internationale sise au cœur du nouveau quartier de la gare CEVA des Eaux-Vives, dont le maître d'ouvrage est la Ville de Genève. La Nouvelle Comédie comprendra deux scènes ainsi que divers espaces de travail et d'accueil du public.

Art. 6 **Durée**

La disponibilité du crédit d'investissement s'éteint à fin 2023.

Art. 7 **Aliénation du bien**

En cas d'aliénation du bien avant l'amortissement complet de celui-ci, le montant correspondant à la valeur résiduelle non encore amortie est à rétrocéder à l'Etat.

Art. 8 **Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat**

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Date de dépôt : 17 novembre 2015

RAPPORT DE LA PREMIÈRE MINORITÉ

Rapport de M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio

Mesdames et
Messieurs les députés,

Prologue

Le printemps 2015 a laissé semer quelques heureux présages quant au projet de la Nouvelle Comédie et je comptais alors parmi les enthousiastes – et ma ferveur n’a rien perdu de sa force – à poser les jalons d’une décision d’investissement en faveur de ce projet architectural et culturel d’envergure.

Je me revois en cette séance du 20 mai 2015 au Conseil municipal de la Ville de Genève remerciant l’ensemble des professionnel-le-s de l’Association pour la Nouvelle Comédie (ANC) pour leur engagement sans faille et Matthias Langhoff à l’origine du fameux *Rapport Langhoff* de 1987... ce metteur en scène remarquable qui m’a transportée alors qu’il reprenait la direction du Théâtre de Vidy dans les années 1990. Un Langhoff précurseur qui annonçait la nécessité d’un projet nouveau pour permettre à la création contemporaine de prendre toute sa place.

Et voici que quelque 25 ans plus tard, le projet de la Nouvelle Comédie prenait enfin sens dans un lieu à la croisée des cultures, proche d’une gare CEVA sur le site des Eaux-Vives. L’amoureuse du théâtre et du territoire que je suis ne pouvait donc qu’apporter une modeste contribution en intervenant au nom du groupe socialiste pour ce projet théâtral majeur participant non seulement à l’édification d’un morceau de ville, mais du territoire genevois à l’échelle régionale.

Certes, en séance plénière, le PLR avait déposé à nouveau un amendement, pourtant refusé en commission, cosigné par les groupes PDC et UDC et conditionnant le projet à la participation de l’Etat à hauteur de 45 millions. Cet amendement a été accepté durant cette même plénière afin de garantir l’acceptation la plus large du projet, avec un sous-amendement proposé par le Conseil administratif visant à ce que la condition suspensive ne s’applique pas aux frais d’étude en cours jusqu’à concurrence de 2,5 millions de francs. J’entends encore les voix des élu-e-s municipaux ne

manquant pas de relever que le relais serait fait avec leurs groupes respectifs au Grand Conseil pour assurer la faisabilité et la qualité de ce projet. Le représentant PLR affirmait d'ailleurs que « Le PLR a toujours été favorable au projet », à l'instar du groupe PDC. L'adhésion au projet était claire, exception faite du MCG et des abstentions UDC.

Parallèlement, j'ai relevé que, lors de son audition en commission des travaux du Conseil municipal de la Ville de Genève, M. François Longchamp, président du Conseil d'Etat, avait souligné l'importance de parler d'une voix unanime et forte ; il avait en effet clairement mentionné que, pour le Conseil d'Etat, la Comédie était et est une institution d'importance régionale dont l'enjeu dépasse le cadre de la Ville de Genève, à l'instar du Grand Théâtre, et que Genève se devait de disposer d'un outil adéquat aux conditions actuelles de la production dramatique. Habitée par le principe de la continuité des décisions institutionnelles, et par la conviction profonde et partagée de la nécessité d'une Nouvelle Comédie, j'ai considéré le vote du Conseil municipal comme une première pierre à cet édifice.

Pourtant, j'ai gardé à l'esprit que dans ce jeu à plusieurs acteurs – il faut le répéter –, le rôle du PLR serait central, les partis de gauche ayant toujours soutenu ce projet, tout comme le parti démocrate-chrétien, le MCG s'y étant lui opposé et l'UDC s'étant abstenue. Après avoir demandé de conditionner le projet de la Nouvelle Comédie à la participation financière du canton de Genève à hauteur de 45 millions de francs, tout en affichant leur soutien au projet de Nouvelle Comédie, les PLR parleraient-ils d'une seule voix et avec conviction à leurs propres élu-e-s au Grand Conseil et, ensemble, soutiendraient-ils la politique de leurs propres représentants au Conseil d'Etat et plus particulièrement de son président ? En matière de politique culturelle, il ne pouvait en être autrement, non ? Mais surtout seraient-ils entendus ?

Une mauvaise comédie

L'amoureuse du théâtre que je suis a été invitée à une comédie en plusieurs actes dont elle ne résiste pas à vous faire partager le piquant, le déguisement des acteurs, la tristesse du jeu et les rebondissements qui ne sont que des travestissements pour une chute programmée à l'avance...

Acte 1 – Un projet d'architecture pour « Penser un théâtre comme un véritable projet artistique »

Un constat clair et sans appel s'impose : la Comédie actuelle est vétuste et sa détérioration quasiment générale, en particulier, celle des installations techniques. Relevons notamment une machinerie obsolète, un mauvais

rapport entre la scène et la salle, la modestie de l'ouverture de scène, le cadre de scène excessivement haut, l'absence d'accès direct au plateau pour les décors,... Par exemple, le plancher de scène actuel ne peut supporter que 200 kg/m², alors qu'il devrait pouvoir supporter 500 kg/m².

Autant de facteurs qui ne permettent pas de répondre aux défis du théâtre contemporain et d'accueillir de nombreuses productions. On peut citer à cet égard *Un tramway nommé désir* de Krzysztof Warlikowski en 2011 et sa future mise en scène *A la recherche du temps perdu* prévue pour 2016, ou encore l'inoubliable Isabelle Huppert dans *Hedda Gabler* d'Eric Lacascade en 2005 ou encore dans *Quartett* de Bob Wilson en 2007 que la Comédie a dû accueillir au BFM.

Le projet issu du concours d'architecture convoqué en 2009, remporté par l'atelier FRES des architectes Laurent Gravier et Sara Martin Camara et le bureau de scénographie Changement à vue, répond au cahier des charges architectural rédigé par des professionnels du théâtre réunis dans l'ANC et résout les difficultés mentionnées plus haut. Au-delà des considérations techniques, il faut souligner que c'est bien la politique culturelle qui est en jeu, puisque ce projet permettra de développer une véritable politique de production et de coproduction à l'échelle locale, régionale et internationale.

Ce projet répond également aux normes propres à des conditions de travail correctes. Aujourd'hui, les loges d'artistes sont dans un piteux état ; le foyer, exigü et les loges et locaux de répétitions, insuffisants.

Un député PLR s'est largement interrogé sur la question de la jauge de la grande salle prévue pour 500 places, à laquelle il faut ajouter une salle de 250 places modulable, établissant une comparaison avec celle du Forum Meyrin de 700 places et jugeant cette jauge de 500 places clairement insuffisante. Cette objection peut être rapidement écartée au vu des explications pertinentes de nombreux intervenants dont celles du département de la culture et du sport de la Ville de Genève et du département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP), ainsi que celles de M. Michel Kullmann et M^{me} Corinne Müller de l'Association pour la Nouvelle Comédie (ANC), qui ont tous montré que cet aspect de la question a été largement étudié en amont du projet, notamment par des ingénieurs scénographiques dont le travail est d'analyser les rapports scène-salle du point de vue de la qualité de vision et d'audition du spectacle. Le meilleur rapport qualité scène-salle est une salle de 500 personnes pour une scène dont la largeur est de 14 mètres. Au-delà de 20 mètres, les spectateurs ne distinguent plus la physionomie des acteurs. Cette jauge correspond également à la politique culturelle qui a toujours été celle de la Comédie : un théâtre de création ouvert sur la cité, la région et le monde, mais qui tient

compte de la capacité possible en termes de publics et d'offres, sur la durée des représentations et non sur un évènement ponctuel.

Ce projet va donc plus loin que l'actuelle Comédie, offrant à Genève une véritable fabrique pour les Arts de la Scène permettant aussi bien l'accueil que la production de spectacles de référence sur le plan européen et international (chose impossible aujourd'hui), la création de résidences pour promouvoir les artistes émergents locaux, un programme de médiation culturelle, notamment autour des nombreux métiers liés aux arts de la scène et, bien sûr, un rôle prépondérant dans l'animation du quartier.

Très concrètement, ce projet place enfin Genève sur la carte européenne de l'art dramatique dans le rôle qui est naturellement le sien, à savoir une pépinière d'artistes de talent et un vivier de public international et multiculturel, curieux, critique et passionné. Pour un canton ouvert sur le monde, ce projet devrait paraître évident.

S'il est légitime et de notre devoir de député-e-s de comprendre les projets qui nous sont soumis, il serait par contre étonnant de rester sourd au travail des professionnel-le-s engagés depuis des années sur le projet de Nouvelle Comédie et de nous ériger en expert-e-s du théâtre et commissaires de la culture.

Cet acte ne saurait mieux se conclure qu'en retournant à Langhoff lui-même et à son *Rapport*, dans lequel il remet en question l'adéquation du bâtiment des Philosophes pour un projet théâtral. Je ne peux que vous inviter à lire le *Rapport Langhoff* ou à le relire, ou encore à vous reporter à cet article du Journal de Genève paru le 15 septembre 1987 que Le Temps a collecté pour ses propres archives, qui souligne opportunément et avec force que : « Provocatrice, ambitieuse, documentée, son étude est l'œuvre d'un créateur visionnaire, capable, c'est rare, de penser un théâtre comme un véritable projet artistique. »¹

Acte 2 – La Nouvelle Comédie : un élément clé du projet urbain du secteur de la gare des Eaux-Vives

Construire la gare CEVA aux Eaux-Vives constitue, comme l'a relevé M. Antonio Hodgers, conseiller d'Etat chargé du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE), une opportunité de

¹ Consulter le lien :

http://www.letempsarchives.ch/Repository/getFiles.asp?Style=OliveXLib:LowLevelEntityToSaveGifMSIE_LETEMPSFR&Type=text/html&Locale=french-skin-custom&Path=JDG/1987/09/15&ChunkNum=-1&ID=Ar02500&PageLabel=25

renouvellement urbain. Au vu de cet objectif, le fait de situer une scène d'art importante dans ce quartier représente une contribution à la création d'un quartier vivant et animé avec une identité propre et une manière de revaloriser le secteur des Eaux-Vives.

Il est à relever que certaines installations de chantier seront partagées entre la Nouvelle Comédie et le CEVA, ce qui permet une rationalisation dans la mise en œuvre et des gains conséquents.

Du fait même de l'articulation entre projet d'infrastructure d'intérêt régional et projet culturel d'ambition également régionale et internationale, la Nouvelle Comédie bénéficiera d'une grande accessibilité et deviendra de fait une attraction d'intérêt pour le moins régional.

Je ne peux que partager le constat de M. François Longchamp selon lequel la situation la plus désastreuse serait qu'il n'y ait même pas de chantier commencé lors de l'inauguration du CEVA parce que le Grand Conseil n'aurait pas pris la mesure de ce que représente ce projet urbain pour Genève et sa région. Un vide sidéral...

En ce sens, les magistrats concernés ont appelé la Commission des travaux du Grand Conseil à la raison, le Conseil d'Etat visant comme échéance pour la Nouvelle Comédie l'inauguration de la gare CEVA en 2019. Dans cette perspective, tant la Ville de Genève que le Conseil d'Etat ont rappelé que le PL 11584 devait être adopté par le Grand Conseil d'ici fin décembre 2015. En effet, les travaux de construction de la Nouvelle Comédie, au bénéfice d'une autorisation de construire depuis le 18 septembre dernier, pourront dès lors être poursuivis de manière efficiente en coordination avec les travaux de la gare CEVA des Eaux-Vives, secteur qui verra également la construction de 310 logements.

Ce projet d'envergure dont la Nouvelle Comédie est une pièce maîtresse, correspond au plan directeur de quartier (PDQ) adopté le 22 juillet 2009 par le Conseil d'Etat, PDQ qui engage les autorités entre elles, et au plan localisé de quartier (PLQ) adopté en force le 26 juin 2013 par le Conseil d'Etat. Il serait pour le moins irresponsable de remettre en question un PLQ en force et une autorisation de construire tout aussi en force, dans un secteur clé et emblématique du projet CEVA.

Comme le relève le rapport du Groupe d'accompagnement du projet Nouvelle Comédie (GANC) de juin 2013, s'appuyant notamment sur une large consultation des milieux professionnels, « le projet de la nouvelle Comédie se conçoit aussi bien à l'échelle *locale* – celle d'un quartier en mue –, *régionale* – étant construite sur une gare favorisant les liens avec la France voisine –, qu'*internationale* par le réseau souhaité des coproductions,

la diffusion de ses créations et l'accueil des productions de grands artistes européens et mondiaux. » Fin de l'acte 2.

Acte 3 – le respect des engagements et des institutions

La Nouvelle Comédie s'inscrit dans la *Déclaration conjointe du Conseil d'Etat de la République et canton de Genève et du Conseil administratif de la Ville de Genève concernant la mise en œuvre de la loi cantonale sur la culture* signée par MM. François Longchamp et Charles Beer pour le canton de Genève et M^{me} Sandrine Salerno et M. Sami Kanaan pour la Ville de Genève le 30 octobre 2013. Ce document est complété par une annexe portant sur les *Priorités d'actions relatives à une politique culturelle concertée et renforcée entre le canton et la Ville de Genève*.

Les points 7 et 8 de cette Déclaration portent spécifiquement sur la Nouvelle Comédie. Ainsi, l'art. 7 vise « le maintien des engagements financiers de la Ville de Genève et un engagement plus important du canton permettant de faire face aux besoins reconnus de grandes institutions, en particulier le Grand Théâtre (fonctionnement), la Nouvelle Comédie (investissement), le Musée d'art et d'histoire et le Mamco (respectivement soutien institutionnel et fonctionnement) » et l'art. 8 mentionne clairement « une plus grande participation du canton dans les institutions d'importance régionale, notamment au moyen d'un engagement financier à parts égales dans le fonctionnement de la Nouvelle Comédie (...) ». L'annexe portant sur la *Mise en œuvre* complète explicitement les engagements financiers de la Ville et du canton de Genève pour « assumer conjointement et à parts égales l'investissement (premier volet) et le fonctionnement (deuxième volet) de la future Nouvelle Comédie », le Conseil d'Etat planifiant cet investissement de 45 millions sur quatre ans de 2018 à 2021.

Je ne reviendrai pas sur la méconnaissance de certains députés de cette déclaration qui a fait l'objet d'une conférence de presse en novembre 2013 et qui pourtant concrétise la loi sur la culture votée par le Grand Conseil et entrée en vigueur le 27 juillet 2013.

Relevons que lors de son audition M. Hodgers, conseiller d'Etat chargé du DALE, a souligné que la remise en cause de la répartition 50/50 pourrait permettre à la Ville de Genève de dire que le canton lui doit d'une certaine manière ces 45 millions.

Au-delà de toute polémique, dans le respect et la continuité des décisions prises conjointement et solidairement par les autorités communales – ici la Ville de Genève – et cantonale, concrétisant qui plus est les lois – ici une loi – votées par le Grand Conseil, il s'agit d'être conséquent pour permettre

d'assurer la pérennité de ces mêmes institutions – et plus particulièrement, ici, une politique culturelle à l'échelle cantonale et régionale. Il en va de la crédibilité des institutions, de la confiance accordée et du succès des discussions futures en matière culturelle et dans le fameux dossier dit du « désenchevêtrement ».

Autre aspect et non des moindres... M. Sami Kanaan, conseiller administratif chargé du département de la culture et du sport de la Ville de Genève, pour garantir le projet de construction de la Nouvelle Comédie dans les délais impartis, s'est dit prêt à assumer le budget de fonctionnement de l'institution, alors même que la convention prévoit clairement, dans un deuxième temps, un fonctionnement à parts égales. Ce qui est en jeu dans ce PL est bien la part que doit verser le canton de Genève à l'investissement, et la perspective d'une économie substantielle réalisée sur le dos de la Ville de Genève devrait pourtant en réjouir plus d'un...

Dans ce contexte, M. Sami Kanaan a rappelé fort à propos que la moitié des dépenses culturelles en Suisse sont assumées par les communes, 40% par les cantons et 10% par la Confédération. Une large majorité du Parlement fédéral vient par ailleurs de voter une augmentation substantielle pour les plans quadriennaux sur la culture. Enfin, il a souligné que la Ville de Genève avait déjà reçu la responsabilité d'assumer au XIX^e siècle les principales actions culturelles, y compris dans le domaine des arts de la scène. D'autres communes sont très actives, mais la Ville de Genève joue un rôle clé pour les grandes institutions. Le public concerné vient d'une région dont la population a augmenté de 37% en moins de 25 ans. Si l'on se reporte aux offres culturelles dans les différentes villes suisses, Genève se situe dans la moyenne suisse pour ce qui concerne l'offre théâtrale. Concernant la consommation culturelle, Genève se situe en tête du classement helvétique en ce qui concerne l'intérêt pour le théâtre, sur le plan du nombre d'entrées par habitant et par an (2,6 en 2012).

Il est indéniable que la politique culturelle conduite par la Ville de Genève, en sa qualité de ville centre, notamment au vu des charges qu'elle assume tant en investissements qu'en fonctionnement, contribue au rayonnement de Genève, non seulement sur le plan communal, mais également sur le plan cantonal, régional et international. L'apport du point de vue des retombées économiques n'est pas négligeable, y compris en termes de promotion touristique. La Chambre du commerce et de l'industrie de Genève (CCIG) l'a bien perçu puisqu'elle a consacré un de ses Ateliers de réflexion à cette problématique lors de sa Journée du 5 novembre 2015 en invitant M. Kanaan et M. Paul E. Muller, président de la Fondation Genève Tourisme & Congrès, pour en débattre.

La *Déclaration* constitue donc une feuille de route et doit guider nos décisions pour conforter une politique culturelle ambitieuse et respectueuse des acteurs et actrices culturel-le-s. Fin de l'acte 3.

Acte 4 – Lisibilité des acteurs institutionnels en matière de politique culturelle

Le dossier culturel est un volet du désenchevêtrement – terme quelque peu barbare mais semble-t-il consacré – des tâches canton/communes comme l'a rappelé M. François Longchamp, président du Conseil d'Etat. M^{me} Anne Emery-Torracinta, conseillère d'Etat chargé du DIP, a souligné que, en la matière, le désenchevêtrement relève de la gouvernance et du fonctionnement et non de l'investissement. Elle relève que l'on ne peut pas donner la responsabilité d'assumer le financement d'une grande infrastructure qui concerne tout le canton, à une seule commune.

M. Kanaan a rappelé quant à lui que la Fondation d'art dramatique (FAD), fondation de droit public, représente l'un des plus anciens partenariats entre la Ville de Genève et le canton dans le domaine de la culture, puisque son statut a été adopté en 1979 par le Conseil municipal de la Ville de Genève et en 1980 par le Grand Conseil. Elle assure la gestion faîtière de la Comédie de Genève et du Poche, ainsi que l'interface entre les autorités et les besoins de ces théâtres.

Le dossier du désenchevêtrement va porter sur les grandes institutions culturelles comme évoqué au point précédent. La *Déclaration* clarifie les responsabilités et les répartitions en matière de médiation culturelle, de politique muséale, des institutions et manifestations de proximité, de formation et actions en faveur du jeune public et de création notamment. La Ville de Genève n'est de loin pas la seule commune concernée et la concertation culturelle devra toucher d'autres acteurs, dont les représentant-e-s du RAAC, et prendre en compte l'agglomération qui, je le rappelle, comporte un volet « culture ».

Dans cette optique, il est illusoire de croire que le dossier de désenchevêtrement en matière culturelle peut être conclu d'un coup de cuillère à pot, même si les discussions entre le DIP et la Ville de Genève se passent bien, comme l'a relevé M^{me} Emery-Torracinta. Encore une fois, même si la Ville de Genève assume une part certaine en matière de politique culturelle, celle-ci ne peut être réduite à la seule Ville de Genève et les discussions sur le désenchevêtrement sont donc plus larges.

Le dialogue et le temps sont donc des composantes fondamentales dans ce dossier, ce qui permet de clore cet acte 4.

Acte 5 – Un dernier rempart : la culture coûte trop cher

Le Conseil d'Etat a rappelé lors de son audition par l'intermédiaire de ses trois conseillers-ère d'Etat, dont son président, qu'il incombe au canton de Genève de renforcer ses engagements financiers pour répondre aux besoins des grandes institutions culturelles tant sur le plan des investissements que sur celui du fonctionnement.

A cet engagement, des députés de la droite élargie ont opposé le montant de la dette, le fait que des communes riches pouvaient financer seules les projets culturels, que le budget de fonctionnement prévu pour la Nouvelle Comédie était faramineux... Un député PLR a avancé les dépenses à Genève par habitant pour la culture par rapport à d'autres cantons, dont seul Bâle-Ville dépasserait Genève, précisant même que les communes et le canton mettraient donc deux fois plus pour la culture à Genève qu'à Zurich. Or il s'avère que, pour ce dernier volet, Zurich a le plus gros budget culturel de Suisse devant Genève.

Le département de la culture et du sport de la Ville de Genève a fourni un comparatif en matière de charges où il apparaît que pour la Nouvelle Comédie, elles se montent à 15,7 millions de francs, pour Vidy à 17,5 millions et pour le Schauspielhaus à 48,590 millions. Le budget de fonctionnement est plus bas et il est donc erroné de parler de budget « faramineux ». Ce même département a fait observer que, en 2003, on a commencé à comptabiliser les subventions en nature, dont la mise à disposition des bâtiments, expliquant en grande partie l'augmentation du budget culturel.

Le budget de fonctionnement n'est donc pas attaquant, fin de l'acte 5. Quant au coût de la culture, le raisonnement est simpliste et ne prend pas en compte les retombées économiques de la culture.

Acte 6 – Bas les masques !

Il est piquant de constater que c'est un UDC qui a demandé l'ajournement des travaux sur ce projet de loi dans l'attente des résultats des travaux sur le désenchevêtrement en matière culturelle, alors même que ce groupe a refusé le crédit d'investissement au Conseil municipal de la Ville de Genève. Sa stratégie n'est que de circonstance et permet au groupe PLR de s'engouffrer dans la brèche et de soutenir un report de l'examen du projet de loi, alors que ce dernier est catastrophique si l'on veut tenir le planning des travaux et garantir ainsi la faisabilité du projet, ce qui a été confirmé tant par la Ville de Genève que par le canton.

Le MCG, il faut le souligner, assume sa position ; il s'est toujours opposé au projet de la Nouvelle Comédie, tant en plénière du Conseil municipal de la Ville de Genève qu'en commission, et ne voit pas l'utilité de ce report. Dans un premier temps, seuls l'UDC et le PLR optent pour l'ajournement des travaux qui est refusé par la majorité des membres de la commission. C'est sans compter sur le PLR qui revient à la charge et entraîne avec lui le PDC au prétexte de l'attente du résultat de la répartition des tâches entre le canton et la Ville de Genève... comme si ce dossier ne concernait que la seule commune de Genève. Cet ajournement est une nouvelle fois refusé.

Les socialistes, dont la rapporteuse que je suis, sont désignés comme les fossoyeurs du projet ; c'est un comique particulier qui se fait jour. Les socialistes demandent alors le principe d'un vote d'entrée en matière, qui leur est refusé. Pas de rebondissement ; les masques tombent... L'UDC peut confirmer le refus qu'elle a de fait toujours manifesté, tout comme le MCG, et le PLR voter contre l'entrée en matière tout simplement. L'entrée en matière pourtant acceptée par les groupes socialiste, des Verts, Ensemble à gauche et démocrate-chrétien, soit par 6 voix, ne suffit pas.

Non, ce refus d'entrée en matière des quatre député-e-s PLR à la Commission des travaux n'est pas une réponse, comme ils le proclament, à l'attitude engagée des socialistes notamment ; c'est un refus du projet, parce que la culture coûte trop, parce que le PLR n'entend pas suivre forcément le Conseil d'Etat et l'engagement de son président, comme il le fait savoir très nettement aux autres membres de la commission, parce que, comme le souligne un de ses représentants, il est incapable comme député de savoir si Genève a véritablement besoin d'une Nouvelle Comédie... et parce que, comme le dit un autre PLR, cette fameuse jauge de 500 places ne convient pas.

Les mêmes arguments pourtant réfutés reviennent comme autant de vérités déclamatoires que les explications rationnelles des autorités, des experts et acteurs culturels ne peuvent contrecarrer ou tout au moins remettre en questionnement. Les opinions sont déjà tranchées.

Que ces PLR-là ne se cachent plus ; ils portent la responsabilité de ce refus d'entrée en matière, car je suis convaincue que la Nouvelle Comédie, et plus largement la politique culturelle en matière théâtrale, est l'otage de querelles avec la Ville de Genève et le Conseil d'Etat. L'opposition à ce projet est une opposition de principe. Mais que ces PLR entendent leurs homologues de parti de la Ville de Genève qui par la voix de M^{me} Natacha Buffet-Desfayes, cheffe de groupe, relèvent que « le vote sur la Nouvelle Comédie arrive au mauvais endroit au pire des moments et pâtit de décisions

politiques qui n'ont souvent plus rien à voir avec elle. (...) Cette prise d'otage ne fera pas aller plus vite la répartition des tâches. »

Que le rideau tombe !

Vers une Nouvelle Comédie

Je rêve... que la culture reprenne le dessus. Je convoque des figures...

Celle de Matthias Langhoff qui en 1987 déjà, comme nous l'avons vu, rendait son *Rapport* d'une prospective fulgurante, nous rappelant que « Le théâtre est l'art de l'éphémère et rien n'est plus redoutable que l'instant non exploité. » Plus de 25 ans plus tard, cette injonction reste d'actualité, mais revêt une urgence d'autant plus forte que cette fois, nous sommes placés devant un choix qui ne tolère plus aucun délai. Et je le dis haut et fort : ce choix, faisons-le, assumons notre rôle politique en faveur de la culture, engageons-nous pour la Nouvelle Comédie.

Celles de M. Benno Besson, de M. Claude Stratz et de M^{me} Anne Bisang qui ont habité l'art de la scène et qui inlassablement ont porté la voix pour cette formidable aventure théâtrale en dirigeant la Comédie, tout en proposant chacun à leur manière des transformations de leur théâtre qu'ils savaient devoir être modifié. Leur rendre hommage est donner une maison digne de ce nom à un théâtre dont l'ambition est celle d'une capitale culturelle certes petite, mais ouverte sur l'Europe et sur le monde. Hommage également à M. Hervé Loichemol et à son équipe qui ont repris le flambeau.

Celle de M^{me} Martine Brunshawig Graf, ancienne conseillère d'Etat chargée du DIP. M. Kullmann a rappelé qu'entre 1998 et 2001, pas moins de cinq projets de rénovation de la Comédie se sont succédé, se révélant tous insatisfaisants. A son arrivée comme directrice de la Comédie de Genève, Anne Bisang a convoqué un grand panel de professionnels pour leur demander leur avis sur les projets de rénovation et M. Kullmann souligne qu'effectivement, aucun de ces projets ne permettait de résoudre les problèmes structurels importants du bâtiment. Ce que l'on sait par contre peu ou pas, et je remercie Anne Bisang de l'avoir évoqué avec moi, c'est que, devant ce constat, la première qui a su prendre une décision forte et trancher a été M^{me} Brunshawig Graf, qui a compris que la solution qui s'imposait au vu de la réalité était un projet de *nouvelle* Comédie ; c'est ainsi que la formidable aventure pour ce projet a été validée pour la première fois à un niveau politique.

Celles et ceux des membres de l'Association pour la Nouvelle Comédie (ANC) qui depuis 2011, en leur qualité de professionnel-le-s du théâtre genevois, réaffirment inlassablement la nécessité de construire un nouveau

bâtiment, et qui ont rédigé un cahier des charges architectural pour une Nouvelle Comédie.

Je réaffirme dès lors devant certaines critiques que le projet architectural de grande qualité n'est pas une coquille vide, un seul objet au sens formel ; c'est faire injure aux professionnel-le-s qui ont apporté leurs compétences respectives pour faire naître ce projet.

A ce stade, il faut rendre hommage à la Ville de Genève, en collaboration étroite avec les représentant-e-s du canton, qui a su associer l'ANC à toutes les étapes du projet ; reconnaître les acteurs culturels est un gage d'une société démocratique qui sait se laisser interroger et remettre en question.

Je ne peux imaginer que ce défi culturel au cœur de notre démocratie ne soit pas partagé par des député-e-s au Grand Conseil à l'heure où le principe de la culture comme fondatrice de l'être-ensemble doit être réaffirmé avec force et conviction.

Je ne peux imaginer que certains partis aux racines humanistes ne partagent pas l'enthousiasme pour un projet architectural qui répond à une vision de l'institution culturelle où le théâtre s'ouvre à la population et s'affirme comme lieu de vie, de rencontres, d'animations et d'échanges. Je ne peux croire que ceux-là mêmes s'opposeraient à la création d'une institution ayant pour mission de produire et accueillir des spectacles de dimension régionale et internationale, tout en assumant un rôle majeur dans la culture genevoise.

Je ne veux pas croire que ceux-là encore refusent de construire un véritable projet urbain qui repose sur une articulation entre logements, activités, sport et culture dans un secteur majeur et central, celui de la gare des Eaux-Vives. Je ne veux pas croire que ces mêmes opposants refusent de voir que le projet de Nouvelle Comédie participe de la construction d'un morceau de ville et du territoire à l'échelle transfrontalière et représente, de par son articulation avec la gare CEVA des Eaux-Vives, un symbole culturel phare pour la région.

Je ne peux pas croire que certains s'acharnent à pointer du doigt le canton de Genève parce qu'il dépenserait trop pour la culture. Le Grand Conseil ne devrait-il donc pas se montrer fier de voir les dépenses culturelles du canton et des communes se situer en 2012 en deuxième position derrière Zurich, et devant les cantons de Vaud, Berne et Bâle-Ville, à moins de désirer rejoindre la queue du peloton formée par les cantons de Glaris, d'Obwald, d'Uri et d'Appenzell Rhodes-Intérieures ? Cette même fierté ne devrait-elle pas éclater lorsque ces mêmes dépenses par habitant placent Genève en deuxième position également, derrière Bâle-Ville et devant Neuchâtel, Jura, Zurich et

Vaud et non dans les derniers constitués par Nidwald, Uri, Schwytz et le même ultime Appenzell Rhodes-Intérieures ?² J'insisterai d'ailleurs sur le fait que ces dépenses sont celles conjointes du canton et des communes et, ici, le canton de Genève a encore beaucoup à faire...

Je ne peux croire que le PLR puisse mettre en danger le vote en faveur du projet du Musée d'art et d'histoire en adoptant dans un autre domaine culturel une attitude de fermeture qui ne serait pas comprise par nombre d'acteurs, dont ceux culturels, et qui fragiliserait le débat d'ensemble.

Je ne peux croire tout simplement que certain-e-s pourraient nier à la culture d'être un ciment social et le terreau de l'égalité. Tout comme je ne peux croire que ces mêmes oublient que le théâtre est un lieu où partager avec l'Autre des émotions, vivre à ses côtés passions, déchirements, désirs, plaisirs..., être traversé comme son semblable par le questionnement et le bonheur des possibles.

J'en appelle à la responsabilité sociale et invite les député-e-s PLR tout particulièrement à rejoindre les groupes en faveur du projet de la Nouvelle Comédie et à suivre le rapport de la minorité.

Que le rideau se lève bien vite à la Nouvelle Comédie ! In bocca al lupo !



² Statistique de poche de la culture en Suisse, OFS, 2015.

Date de dépôt : 16 octobre 2015

RAPPORT DE LA SECONDE MINORITÉ

Rapport de M. Guy Mettan

Mesdames et
Messieurs les députés,

Oui à la Nouvelle Comédie aux Eaux-Vives !

Début octobre 2015, on a pu assister à une tentative de meurtre contre la Comédie, lorsqu'une majorité de la Commission des travaux a refusé d'entrer en matière sur le cofinancement de 45 millions de francs proposé par ce PL. D'un côté, une droite hostile à la Ville et rétive à la culture, et de l'autre une gauche qui voulait passer l'obstacle à tout prix, quelles que soient les conséquences. Difficile de comprendre le refus d'ajourner le débat de la gauche qui pourtant insistait sur l'urgence à ouvrir le chantier dès l'an prochain. Résultat : un méchant coup porté au projet de la Nouvelle Comédie, et beaucoup de temps perdu.

Si l'on avait accepté la suspension du projet, le temps d'obtenir les renseignements demandés, on n'aurait en effet perdu que quelques mois au lieu d'une année.

Sur le fond pourtant, personne ne conteste l'utilité artistique et urbanistique du projet. Tous les milieux artistiques, à l'exception des défenseurs du Théâtre de Carouge peut-être, sont d'accord pour affirmer qu'un espace de création théâtrale moderne est vital pour une métropole internationale comme Genève. Et chacun convient que l'emplacement choisi, au cœur de la nouvelle gare des Eaux-Vives, et l'option architecturale retenue, en feront l'un des joyaux du futur Léman Express. On ne peut imaginer que Genève, après avoir dépensé un milliard et demi pour le CEVA, laisse une friche, un trou béant au cœur de la ville juste par aveuglement de ses élus.

Quant à l'argument sur la taille de la salle et le fait que les spectacles de la Comédie n'attireraient pas de public, ils sont juste avancés pour la galerie et destinés à discréditer le projet devant l'opinion. Un lieu de création est juste vital pour une ville comme Genève, qui se targue d'être internationale.

C'est sûr qu'à Pompaples, on n'a pas besoin de Nouvelle Comédie. Est-ce une raison pour s'en priver à Genève. Quant au public, compare-t-on l'audience des films d'Arnold Schwarzenegger avec ceux de Woody Allen ? Ceux de Tom Cruise avec ceux de Bergman ? Est-ce que cela discrédite pour autant Woody Allen et Bergman ? C'est la même chose pour le théâtre. Pitoeff n'aurait jamais eu sa salle à Genève si on avait écouté ceux pour qui le théâtre ne doit jamais prendre de risque.

Mais heureusement, le processus vital n'est pas engagé, et il est encore temps de prendre des mesures pour sauver le patient. Dès lors, comment faire ?

Sur la forme, il va falloir apporter des éclaircissements sur la question du désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et la Ville. La droite, et notamment le PLR, qui a déclenché la crise en insistant pour lier son vote à ce projet, va devoir se positionner et prendre ses responsabilités. A priori, ses exigences ne sont pas absurdes car il est légitime que, suivant la répartition des tâches qui aura été décidée, le canton ne passe pas deux fois à la caisse. Nous en saurons probablement plus au moment où ce projet de loi sera discuté en séance plénière du Grand Conseil et il serait vain d'en parler davantage ici.

Dans tous les cas, il aurait été possible d'entrer en matière, de demander les éclaircissements nécessaires et de voter ensuite le projet de loi sans créer ce psychodrame et ces retards inutiles.

Le mal étant fait, nous pensons qu'il convient aujourd'hui de renvoyer ce projet de loi en commission, de voter l'entrée en matière afin de pouvoir faire le point sur la situation en matière de désenchevêtrement Ville-Etat et d'approuver un crédit cantonal d'investissement qui permette la construction de cet édifice indispensable à la vie culturelle genevoise.

Le projet de la Nouvelle Comédie est trop sérieux pour qu'on le joue à pile ou face, au gré des caprices et des hantises des uns et des autres.